



Européen Missions



100 Villes neutres sur le plan climatique et villes intelligentes d'ici 2023

Plan de mise en œuvre

Il s'agit d'un document de travail interne de la Commission européenne. Les chiffres du budget mentionnés sont donc approximatifs et le document sera mis à jour. Il est rendu public à titre d'information uniquement et n'engage pas la Commission européenne. La Commission européenne n'est pas responsable des conséquences de la réutilisation de ce document.

Contenu

| | | |
|---|---|----|
| | Contexte | 6 |
| | Défis | 12 |
| | Objectifs généraux | 13 |
| | Objectifs spécifiques | 15 |
| | LOGIQUE D'INTERVENTION | 15 |
| | ACTIVITÉS | 18 |
| Activité 1 | Contrats "Ville climatique" axés sur la demande | 19 |
| Activité 2 Mission | Platform | 21 |
| Activité 3 Plans d'investissement sur mesure pour les | villes | 23 |
| Activité 4 : Label de mission pour débloquer les synergies avec d' | autres programmes | 25 |
| Activité 5 Démonstrateurs européens de R&I à grande échelle accélérant les solutions de neutralité climatique des | villes | 25 |
| Activité 6 Accélérer et diffuser les connaissances et les capacités (les villes comme pôles d'innovation |) | 27 |
| Activité 7 Modèles innovants de gouvernance urbaine et | engagement des citoyens | 28 |
| Activité 8 Un cadre commun pour le suivi, le rapportage et la vérification | (MRV) | 28 |
| Activité 9 Réseau d'autorités nationales pour une meilleure | préparation | 29 |
| Activité 10 Un | cadre réglementaire favorable | 29 |
| | BUDGET | 31 |
| Soutien de l'UE à la R&I par le biais d'Horizon 2020 et d'Horizon | Europe | 31 |
| Synergies avec les autres | missions | 34 |
| Autres | fonds/financements de l'UE | 35 |
| GOUVER GOUVERNANCE, SUIVI ET | RAPPORT | 39 |
| Gouvernance de la | mission | 39 |
| Suivi des | villes | 40 |
| Suivi de la | mission | 42 |
| | CONCLUSIONS | 45 |
| ADDENDUM - Cartographie des activités en cours soutenues par l'UE et des initiatives politiques ciblant les | villes | 47 |

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Les villes ne représentent que 4 % du territoire de l'UE.¹ mais abritent 75 % des citoyens européens². À l'échelle mondiale, les villes représentent plus de 65 % de la consommation d'énergie et plus de 70 % des émissions de CO₂.³⁴ Les villes ont donc le potentiel - et leurs maires ont souvent l'ambition - d'être à l'avant-garde des efforts déployés pour concrétiser le "Green Deal" européen et permettre à l'UE de réduire ses émissions de 55 % d'ici à 2030 et de devenir climatiquement neutre d'ici à 2050.

L'objectif de ce **plan de mise en œuvre** est de décrire la raison d'être et la faisabilité des objectifs, des activités et du processus de la Mission sur les villes neutres en carbone et intelligentes (ci-après "Mission Villes"), la manière dont elle prévoit de mettre l'innovation plus directement au service de la double transition numérique et écologique et, en particulier, de démontrer comment la Mission prévue répond pleinement aux critères d'évaluation.

Il est proposé que la mission ait **deux objectifs centraux** :

- Le premier consiste à offrir au moins 100 villes européennes intelligentes et climatiquement neutres d'ici à 2030 ;
- le second est de faire en sorte que ces villes servent de pôles d'expérimentation et d'innovation afin que toutes les villes européennes soient en mesure de devenir climatiquement neutres d'ici 2050.

Le plan explique comment la réalisation de ces deux objectifs peut apporter une contribution majeure au programme européen Green Deal, car (a) un pourcentage élevé des émissions de gaz à effet de serre provient des villes ; (b) les villes sont particulièrement bien placées pour être les premières à se diriger vers la neutralité climatique ; et (c) un effort concerté et innovant est essentiel dès maintenant pour aider un groupe important et diversifié de villes à atteindre la neutralité climatique d'ici 2030, préparant ainsi la voie à toutes les villes d'ici 2050. Les objectifs du plan sont clairement audacieux et inspirants, avec des **objectifs ambitieux, fondés sur l'excellence et axés sur l'impact, et le premier objectif, en particulier, est ciblé, mesurable et limité dans le temps**.⁵ Le premier objectif en particulier est ciblé, mesurable et limité dans le temps, **avec un accent particulier sur l'année 2030**. Le plan vise à démontrer qu'il est réaliste, c'est-à-dire réalisable sur le plan administratif, comme l'exigent les critères d'évaluation.

La **valeur ajoutée de la mission**, voire son caractère unique, résultera de son approche globale, fondée sur les besoins individuels de chaque ville (l'"approche fondée sur la demande"). Aucun autre programme de l'UE n'a pour objectif d'aider 100 villes à devenir climatiquement neutres d'ici à 2030. Le plan indique que la mission y parviendra en étant **axée sur la recherche et l'innovation**, en aidant les villes à tirer le meilleur parti des programmes européens existants et à combler leurs lacunes en matière de financement.

De nombreuses villes européennes s'efforcent déjà de parvenir à la neutralité climatique, mais seules quelques-unes d'entre elles se sont fixé comme objectif l'année 2030. D'autres ont annoncé des plans pour être climatiquement neutres dans certains secteurs de leur économie ou dans certaines parties de leur ville. Cela constitue une base solide d'engagements préexistants, mais la mission permettra à la fois de s'assurer qu'un grand nombre de villes atteignent la neutralité climatique d'ici 2030 et de préparer le terrain pour que d'autres suivent.

Il existe déjà un certain nombre de programmes européens destinés à soutenir les villes. Cependant, les mécanismes existants ne visent pas à répondre aux besoins particuliers de chaque ville, et sont pour la plupart sectoriels, c'est-à-dire qu'ils ne constituent pas des programmes de soutien aux villes.

¹ Agence européenne pour l'environnement, Analyser et gérer la croissance urbaine, Agence européenne pour l'environnement, Copenhague, 2019, <https://www.eea.europa.eu/articles/analysing-and-managing-urban-growth>.

² <https://data.worldbank.org/indicator/SP.URB.TOTL.IN.ZS?locations=EU>

³ https://www.c40.org/why_cities

⁴ Ce chiffre global inclut les émissions en dehors des villes (c'est-à-dire les émissions qui ont lieu physiquement bien en dehors d'une ville mais qui sont "déclenchées" par les villes). L'estimation pour l'UE-27 en utilisant la définition des villes d'Eurostat (c'est-à-dire plus de 50 000 habitants) serait de 36% des GES provenant directement des villes.

⁵ Conformément au règlement 2021/695 établissant Horizon Europe, ci-après dénommé "règlement Horizon Europe", article 8, paragraphe 4, points c), d) et e).

une stratégie globale, holistique et innovante visant la neutralité climatique *en tant que telle*. L'innovation, dans tous les sens du terme, doit être placée au centre des travaux menés avec les villes pour atteindre la neutralité climatique, notamment pour s'assurer que toute la valeur est tirée des programmes de recherche fondamentale passés et en cours, que les actions peuvent être étendues et diffusées à d'autres villes. Toutefois, la mission "Villes" s'attachera également à renforcer les synergies et les complémentarités avec d'autres programmes de l'UE.⁶ et les complémentarités avec d'autres programmes de l'UE, tout en aidant les villes à atteindre le double objectif de la mission.

Pour atteindre ses objectifs, la mission devra également aider à surmonter les **défis substantiels** qui empêchent actuellement l'objectif de neutralité climatique en 2030 d'être adopté par un grand groupe de villes. De nombreuses villes et organisations de villes ont déclaré que, bien qu'elles souhaitent aller plus loin et plus vite, elles se heurtent à des obstacles pour y parvenir, tels que leur capacité et leur aptitude opérationnelles, la disponibilité de fonds et de financements, et la nécessité de développer un soutien politique tant auprès de leurs électeurs qu'au sein de leur pays. Il s'agit là d'exemples concrets des nombreuses difficultés rencontrées par les villes sur la voie de la neutralité climatique.

Le concept global consistant à viser des villes climatiquement neutres d'ici à 2030 est novateur, surtout lorsqu'il est appliqué au niveau européen, mais comme la mission doit être centrée sur les activités de recherche, de développement et d'innovation, le plan démontre également en détail le fort contenu en matière de recherche et d'innovation.⁷ Le plan démontre également en détail le **fort contenu en recherche et en innovation**. Pour les deux premières années, 80% de l'allocation budgétaire proposée est consacrée aux actions de recherche et d'innovation (et le reste, en tant qu'actions de soutien, serait également entièrement couvert par le règlement Horizon Europe). La plateforme de mission (voir ci-dessous) aiderait les villes à tester et démontrer des solutions innovantes et à les intégrer dans des plans opérationnels pour la neutralité climatique. Les villes sont des "bancs d'essai" naturels pour l'innovation. Elles sont diverses par leur situation géographique, leur taille, leur densité de population et leur niveau de préparation à la neutralité climatique. Ainsi, les différentes manières dont le premier groupe de villes s'y prend pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2030 ouvriront la voie à toutes les villes qui suivront dans les années suivantes. La mission intégrera donc la recherche et l'innovation dans un large éventail de niveaux de préparation technologique (TRL), de 3 à 8.⁸ Il faudra pour cela tester, piloter et démontrer des solutions innovantes, y compris l'innovation sociale en matière de gouvernance dans des domaines tels que les marchés publics en vue d'une mise à l'échelle et d'un déploiement futurs, la participation des citoyens et la planification urbaine holistique.

La **numérisation** de notre société doit aller de pair avec la transformation systémique de notre économie nécessaire pour atteindre les objectifs du Green Deal européen. Les **solutions de villes intelligentes et le partage des données seront** utilisés par exemple pour contrôler les réductions d'émissions dans la mobilité, fournir des réseaux énergétiques intelligents, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, surveiller la pollution de l'air, l'eau et la gestion des déchets. L'esprit d'innovation restera au cœur de tous les aspects des travaux de la mission.

Le dispositif de gouvernance innovant des "**contrats climat-ville**" (CCC) sera d'une importance capitale pour la mission. Ils devraient prendre la forme d'un protocole d'accord signé par les villes elles-mêmes : ils ne seraient pas juridiquement contraignants, mais l'utilisation de l'expression "contrat" vise à garantir qu'ils soient lus comme un engagement politique clairement visible, non seulement envers la Commission mais aussi envers ses citoyens (voir ci-dessous). Le CCC établira des plans pour que la ville atteigne la neutralité climatique d'ici 2030 et signalera l'engagement ferme de la ville à intégrer ces plans dans ses processus de planification urbaine globale. Le CCC comprendra un plan d'investissement pour mettre à l'échelle et déployer des solutions innovantes afin de respecter les engagements. Le CCC sera co-créé par les villes, avec l'aide de la **plateforme de la mission**. La plateforme de la mission fournira également l'expertise et l'assistance technique, réglementaire et financière nécessaires aux villes pour développer et mettre en œuvre leur CCC. Elle développera un large éventail d'activités de soutien, avec la pleine participation des États membres,

⁶ Comme l'exige le règlement Horizon Europe, article 8(4)(i)

⁷ Comme l'exige le règlement Horizon Europe, article 8(4)(a) et (c)

⁸ Comme l'exige le règlement Horizon Europe, article 8(4)(g), c'est-à-dire de la preuve expérimentale du concept (TRL 3) à la technologie validée dans un environnement pertinent (TRL 5- 6) jusqu'aux prototypes de systèmes démontrés et qualifiés dans un environnement pertinent (TRL 7-8),

les régions, toutes les parties prenantes et, en particulier, les citoyens et les acteurs économiques locaux. Le CCC permettra également aux villes participantes d'intégrer et de promouvoir les valeurs et les principes de l'initiative⁹ **New European Bauhaus** dans leurs plans de neutralité climatique.

La manière dont la Mission utilisera son **budget sera d'une importance capitale**. D'une certaine manière, le terme est mal choisi dans ce contexte car la Mission n'envisage pas de disposer d'un montant proche des dizaines de milliards d'euros nécessaires aux villes pour réaliser leur transformation réelle vers la neutralité climatique. L'allocation budgétaire proposée par Horizon Europe serait principalement axée sur les actions de recherche et d'innovation pour aider les villes à progresser. Mais la mission prévoit d'y ajouter d'autres sources de financement de l'UE et d'autres sources, en plein accord avec les services compétents de l'UE ; et d'aider les villes à élaborer leurs plans d'investissement dans le cadre de la CCC afin d'attirer d'autres sources de financement et de mobiliser des investissements privés.¹⁰

La diversité et l'inclusion¹¹ seront essentielles. La mission souhaite intégrer dans son champ d'action des villes de différentes tailles et de tous les coins de l'Europe, mais surtout des villes dont les points de départ en termes de neutralité climatique sont très différents. L'UE n'atteindra pas ses objectifs en matière de "Green Deal" européen s'ils ne sont abordés que par ceux qui sont déjà prêts à prendre les engagements nécessaires. De la même manière, cette mission doit intégrer, dès le départ, un certain nombre de villes de toute l'Europe qui ont le plus de travail à accomplir pour atteindre la neutralité climatique.

L'une des principales innovations de la mission "Villes" sera de permettre au "Green Deal" européen de devenir "réel" pour les citoyens. L'engagement¹² des citoyens sera au cœur de la mission car les villes sont souvent les lieux où "les politiques rencontrent d'abord les gens". Que ce soit dans les décisions individuelles sur la mobilité personnelle ou la rénovation des bâtiments, par exemple, ce sont souvent les "co-bénéfices" de l'action climatique - tels que l'air plus pur - qui sont les plus directement pertinents pour les citoyens. Et parce que la mission relie les politiques clés du mandat de cette Commission - la double transition verte et numérique - directement aux citoyens, elle constitue également **une opportunité de communication majeure** pour la Commission.

Le plan prend comme point de départ le rapport inspirant et innovant du Conseil de mission pour les villes climatiquement neutres et intelligentes du 22 septembre 2020.¹³ Le Conseil de mission a proposé la mission suivante : **"100 villes climatiquement neutres d'ici 2030 - par et pour les citoyens"**.

"L'objectif de la Mission est de soutenir, promouvoir et mettre en valeur 100 villes européennes dans leur transformation systémique vers la neutralité climatique d'ici 2030, en faisant de ces villes des pôles d'innovation pour toutes les villes. La mission est bien plus qu'un programme de R&I traditionnel. Il s'agit d'une entreprise stimulante et ambitieuse dans laquelle les villes s'engagent dans la transformation et s'y engagent au profit de la qualité de vie et de la durabilité de l'Europe."

Rapport du Conseil de mission pour les villes neutres en carbone et intelligentes

⁹ https://europa.eu/new-european-bauhaus/about/about-initiative_en

¹⁰ Conformément à l'article 8(4)(f) du règlement Horizon

Europe ¹¹Conformément à l'article 8(4)(b) du règlement

Horizon Europe Conformément à ¹²l'article 8(4)(b) du règlement Horizon Europe

¹³ https://ec.europa.eu/info/publications/100-climate-neutral-cities-2030-and-citizens_en

Contexte

a) Pourquoi les villes jouent un rôle majeur

En 2020¹⁴, trois citoyens européens sur quatre vivaient dans des zones urbaines et ce chiffre devrait atteindre 85 % d'ici 2050.¹⁵ Les villes consomment déjà plus de 65 % de l'énergie mondiale et sont responsables de plus de 70 % des émissions mondiales de CO₂.¹⁶ Dans ce contexte, si l'UE veut devenir neutre sur le plan climatique d'ici à 2050 et réduire ses émissions de GES de 55 % d'ici à 2030 afin de réaliser le "Green Deal" européen, les villes devront être l'un des principaux centres d'intérêt. Les villes sont également des exemples particulièrement importants de lieux où "la politique rencontre les gens", c'est-à-dire où les citoyens - et leurs dirigeants - sont le plus directement confrontés aux problèmes liés à la lutte contre le changement climatique.

Un certain nombre de villes - mais pas toutes, loin s'en faut - ont adopté l'objectif de neutralité climatique, et seulement quelques-unes à l'horizon 2030.¹⁷ Ce chiffre reflète les différences nationales et régionales que nous observons dans l'UE. Un groupe de 100 villes prêtes à se lancer dans la neutralité climatique d'ici 2030 peut donc être très utile pour promouvoir l'objectif de neutralité climatique dans toute l'UE. Par exemple :

- Dans des domaines tels que la mobilité urbaine et l'efficacité énergétique des bâtiments, les **caractéristiques des villes** telles que la forte densité de population et la concentration géographique se prêtent à des mesures qui peuvent avoir un impact important sur la neutralité climatique. Les villes représentent une part importante du parc immobilier européen, où la rénovation est indispensable pour économiser l'énergie sur la voie de la neutralité climatique.
- Les villes sont habituées à travailler avec des concepts et des approches innovants et ont une longue expérience de la collaboration avec les anciens programmes-cadres de recherche, tels qu'Horizon 2020. Mais en adoptant l'approche plus large définie dans le règlement Horizon Europe¹⁸ les villes sont des **pôles d'innovation** naturels dans la mesure où les solutions de recherche et d'innovation peuvent être testées et démontrées, y compris en ce qui concerne leur potentiel de transposition à plus grande échelle et de déploiement à grande échelle.
- Les villes de l'UE font désormais preuve à la fois de la **volonté politique** et de la capacité potentielle d'être les premières à agir, à l'avant-garde des efforts européens pour mettre en œuvre les niveaux d'ambition du "Green Deal" européen sur la neutralité climatique. Elles forment une série d'alliances pour lutter contre le changement climatique aux niveaux national, européen et mondial, comme la Convention des Maires¹⁹ qui offre aux villes un moyen d'élaborer des plans d'action pour l'énergie durable et le climat (SECAP)²⁰ collaborer avec le marché des villes intelligentes²¹ pour aider à la réalisation de ces plans, également avec le soutien d'investissements privés, et en participant activement aux partenariats de l'agenda urbain de l'UE, tels que ceux sur l'adaptation au climat, la transition énergétique, la mobilité urbaine et les solutions basées sur la nature.

¹⁴ <https://data.worldbank.org/indicator/SP.URB.TOTL.IN.ZS?locations=EU>

¹⁵ https://ec.europa.eu/knowledge4policy/foresight/topic/continuing-urbanisation/developments-and-forecasts-on-continuing-urbanisation_fr

¹⁶ https://www.c40.org/why_cities. Ce chiffre global comprend les émissions en dehors des villes (c'est-à-dire les émissions qui ont lieu physiquement bien en dehors d'une ville mais qui sont "déclenchées" par les villes). L'estimation pour l'UE-27 en utilisant la définition des villes d'Eurostat (c'est-à-dire plus de 50 000 habitants) serait de 36 % des gaz à effet de serre (GES) provenant directement des villes.

¹⁷ Base de données du CCR sur la Convention des Maires

¹⁸ Par exemple, comme indiqué au considérant 31

¹⁹ <https://www.covenantofmayors.eu/en/>

²⁰ Pour une liste complète des différentes initiatives, voir l'addendum.

²¹ <https://smart-cities-marketplace.ec.europa.eu/matchmaking>

- Les villes sont en **concurrence pour attirer les investissements** des entreprises "vertes" nouvelles et innovantes et veulent attirer la main-d'œuvre la meilleure, la plus qualifiée et la plus adaptable, qui tend elle-même à faire preuve d'un fort "zèle vert".
- Dans des domaines tels que la mobilité urbaine, les villes appartenant à des réseaux tels que CIVITAS ont pris des mesures audacieuses et innovantes pour réduire l'empreinte du transport urbain sur l'environnement, par exemple en limitant l'utilisation des voitures dans les zones urbaines, en numérisant les opérations de transport ou en développant les liaisons de transport public. Cela apporte des "**co-bénéfices**" massifs (et plus visibles) tels qu'une meilleure qualité de l'air, moins de congestion routière, une mobilité active plus saine, moins de décès sur les routes et moins de bruit. En d'autres termes, les mesures politiques visant à réduire les gaz à effet de serre (GES) dans les villes ont un effet d'entraînement fort et positif qui les aidera à "vendre" ou à justifier ces mesures auprès de leurs citoyens.
- Les villes et leurs économies locales sont à **l'avant-garde de la reprise**, stimulant le développement de nouveaux marchés pour les technologies et produits neutres pour le climat et circulaires. La décarbonisation et la modernisation des industries à forte intensité énergétique créent de **nouveaux emplois et nécessitent la requalification de la main-d'œuvre**, ouvrant la voie à un développement industriel durable, économe en ressources, résilient et socialement responsable.
- Enfin, et surtout, les villes progressent dans leur **transformation numérique**. Les solutions de villes intelligentes et le partage des données à l'échelle offrent des possibilités de planification, de mise en œuvre et de suivi des réductions d'émissions dans toute une série de secteurs, tels que la mobilité urbaine, l'efficacité énergétique des bâtiments, la surveillance de la pollution atmosphérique, la gestion de l'eau et des déchets. Les villes constituent également un excellent point de départ pour la double transition verte et numérique en raison des énormes répercussions sociales, environnementales et économiques potentielles de la révolution des données.²² Les villes sont particulièrement bien placées pour tirer parti du pouvoir fondamental, transformateur et transversal des données à l'ère numérique, et pour faire face aux complexités qui en découlent. Dans ce contexte, l'"intelligence" est un concept global qui va de l'intégration de technologies et de processus innovants à de nouveaux modes numériques de prestation de services et de financement. La Commission est prête à jouer son rôle - par exemple, le mouvement **Living-in.EU** vise à accélérer la transformation numérique de manière à aider les villes et les communautés à relever toute une série de défis sociétaux, en particulier ceux résultant du changement climatique.

Plus de 150 villes de tous les États membres ont exprimé **différents niveaux d'ambition en matière de neutralité climatique** et de développement urbain durable. Ces villes représentent environ 10 % de la population urbaine européenne. Les initiatives sont généralement gérées directement par les villes, en réponse à un appel européen à l'engagement/à l'intérêt. On trouve des villes ambitieuses dans tous les États membres, leur nombre dépendant du taux d'urbanisation et de la population de la ville. Plus de 300 villes de plus de 50 000 habitants dans l'UE-27, qui font partie de la Convention des maires, se sont engagées à réduire leurs émissions de GES d'au moins 40 % d'ici à 2030.²³ Plus de 11 000 villes se sont engagées à progresser vers une mobilité urbaine durable lors de la SEMAINE DE LA MOBILITÉ EUROPÉENNE depuis 2002. Plus de 300 villes d'Europe ont signé la déclaration CIVITAS, s'engageant à mettre en place des transports plus propres et innovants. Plus de 30 villes participant à l'initiative "Intelligent Cities Challenge" ont élaboré ou sont en train d'élaborer des "Local Green Deals", afin de soutenir la mise en œuvre du "Green Deal" européen au niveau local.

²² Outre les situations gagnant-gagnant, certains aspects des deux transitions ne vont pas nécessairement de pair. Par exemple, l'augmentation des flux de données entraîne une augmentation des émissions des centres de données.

²³ Base de données de la Convention des Maires (CoM) du CCR (date d'extraction 22 février 2021)

Sachant que la majorité des investissements nécessaires pour atteindre la neutralité carbone devront être réalisés par les citoyens, les propriétaires, les services publics, les entreprises et d'autres parties prenantes (en effet, les travaux de Material Economics estiment que seuls 17 % des investissements seront réalisés directement par les villes), les villes joueront un rôle clé dans la mobilisation des autres parties prenantes, en faisant usage de leurs pouvoirs de planification, en jouant leur rôle d'actionnaires des services publics, en lançant des initiatives ciblant les citoyens, en recourant à des mesures incitatives et en catalysant les investissements ciblant plusieurs parties prenantes.

b) S'appuyer sur les engagements existants des villes, des autorités nationales et des autres acteurs.

De nombreuses villes ont demandé un lancement rapide de la mission "Villes". En plus des 12 villes²⁴ qui ont participé activement aux événements d'engagement citoyen organisés en 2020, les maires de Barcelone, Eindhoven, Helmond, Madrid, Berlin, Budapest, Milan, Munich et Stockholm, par exemple, ont très récemment écrit pour confirmer leur intérêt pour la mission. Ce vif intérêt a été confirmé à plusieurs reprises par nos interactions avec les responsables et les réseaux de villes à tous les niveaux.

Les États membres et le Parlement européen ont apporté leur soutien à la Mission Villes comme l'un des cinq domaines de mission possibles spécifiés à l'annexe VI du règlement Horizon Europe. Au cours de la phase préparatoire de la Mission Villes, quatre réunions ont eu lieu, à des moments clés du processus de conception de la Mission, avec les représentants des États membres, et la Mission a été décrite comme une approche innovante qui pourrait non seulement améliorer les résultats locaux, mais aussi stimuler positivement les stratégies nationales²⁵. Le 17 septembre 2020, le Parlement européen a proposé de désigner l'année 2022 comme "**Année européenne des villes plus vertes**".²⁶ Ce serait l'occasion de mobiliser l'intérêt d'un large éventail de villes pour les questions liées à la neutralité climatique et contribuerait donc également à la réalisation des objectifs de la Mission.

Des réseaux nationaux spécifiques de villes climatiquement neutres émergent dans un certain nombre d'États membres, comme le montre l'encadré ci-dessous :

Exemples d'agences nationales adoptant et pilotant le modèle de la mission Cities :

● **La France et EcoCités.** Le ministère français chargé de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire a approuvé l'annexe de la mission des villes de l'UE, sous le label EcoCités.

²⁴ Cluj, Cracovie, Madrid, Eindhoven, Helmond, Berlin, Budapest, Milan, Munich et Stockholm, par exemple, ont très récemment écrit pour confirmer leur intérêt pour la mission. Ce vif intérêt a été confirmé à plusieurs reprises par nos interactions avec les responsables et les réseaux de villes à tous les niveaux.

²⁵ " Les projets EcoCités bénéficient de financements dans le cadre de programmes transversaux orientés développés par la Mission Villes Climat. Cette vision holistique, reliant l'ensemble de la société, et alimentant les instruments de politique publique, est la clé de voûte d'une transformation réussie", extrait de la prise de position adressée par la délégation française au Comité du programme alternatif d'Horizon Europe.

● **L'Espagne et citiES 2030.** Suite à la proposition de la mission des villes de l'UE, l'Espagne a mis en place la plateforme citiES 2030. Cette plateforme prépare la signature de contrats de ville climatique avec Barcelone, Madrid, Séville et Valence. Ces contrats sont destinés à servir d'engagements politiques "précurseurs" aux travaux de la mission des villes qui articuleront des actions visant à atteindre des objectifs spécifiques en matière de décarbonisation et définiront un portefeuille de projets transformateurs permettant de progresser vers les objectifs fixés par chaque ville. Ils seront signés par les conseils municipaux et les autorités nationales ou régionales. Quatre ministères espagnols sont impliqués dans le processus : Le ministère des sciences et de l'innovation, le ministère de la transition écologique, le ministère des transports et de l'urbanisme et le ministère de la santé.

²⁶ Il est maintenant probable que ce soit 2023.

- *L'Autriche et Fit4UrbanMission*. En novembre 2020, le ministère autrichien de l'Action pour le climat a lancé Fit4UrbanMission, un appel à concurrence pour les villes autrichiennes afin de développer des plans de neutralité climatique d'ici 2030 en vue de la mission des villes. Neuf villes se sont déjà engagées à postuler avec leurs concepts. Après la sélection finale en mai, chaque ville recevra une subvention de 100 000 euros et le soutien de la plateforme nationale des villes intelligentes et d'autres agences nationales telles que AustriaTech et le Fonds national pour le climat. Le ministère de l'action climatique élabore également un concept pour un plan national de mise en œuvre dans le cadre de la mission des villes.
- *Suède et Klimatkontrakt 2030*. En décembre 2020, neuf villes suédoises (Enköping, Göteborg, Järfälla, Lund, Malmö, Stockholm, Umeå, Uppsala et Växjö) ont signé Klimatkontrakt 2030, un contrat de ville visant à accélérer les efforts en faveur du climat. Inspiré du Contrat ville climat proposé par la Mission Villes, Klimatkontrakt 2030 permettra d'investir dans des actions en faveur du climat et de la durabilité dans chaque ville avec un soutien et une facilitation au niveau national en matière de réglementation, d'innovation et de financement. L'initiative est coordonnée par Viable Cities, le programme suédois de R&I pour les villes intelligentes et durables, avec un financement de Vinnova, de l'Agence suédoise de l'énergie et de Formas. Une fois encore, ces contrats "précurseurs" expriment l'intention des parties de rehausser leur ambition en matière de développement urbain durable et de changement climatique et de transition énergétique. Les parties à ces contrats sont la municipalité et les autorités gouvernementales suédoises : L'Agence suédoise de l'énergie (Energimyndigheten), l'Agence suédoise pour les systèmes d'innovation (Vinnova), et le Conseil suédois de la recherche pour le développement durable (Formas), l'Agence suédoise pour la croissance économique et régionale (Tillväxtverket).

Il y a également une importante dimension mondiale à cela. Le règlement Horizon Europe exige²⁷ que les missions utilisent les objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations unies comme sources pour leur conception et leur mise en œuvre. L'ODD 13 "Action pour le climat", en particulier, a été identifié comme l'un des domaines nécessitant des progrès plus rapides dans l'UE.²⁸ La consommation d'énergie sous toutes ses formes doit être réduite, en particulier là où la consommation est la plus élevée : dans les zones urbaines. Une approche globale des défis climatiques des villes est également au cœur de l'ODD 11 ("Villes et communautés durables") et contribue de manière significative aux ODD 3 ("Bonne santé et bien-être"), 7 ("Énergie propre et abordable"), 8 ("Travail décent et croissance économique") et bien d'autres. Reflétant ces principes importants, au cours de la phase préparatoire de la Mission Villes, des interactions ont eu lieu avec divers réseaux mondiaux de villes et organisations internationales telles que le C40, la Convention mondiale des maires, la CEE-ONU, l'OMS et ONU-Habitat pour discuter des modalités de mise en œuvre de la Mission Villes, suscitant un vif intérêt de la part de ces importants partenaires extérieurs. Le Japon a suivi l'exemple de la Mission Villes avec une initiative nationale et Mission Innovation²⁹ une initiative mondiale de 24 pays et de la Commission européenne visant à accélérer l'innovation en matière d'énergie propre, envisage également une mission villes au niveau mondial.

c) Les efforts de la Commission européenne pour concrétiser le "Green Deal" européen

La mission se concentre principalement sur la manière dont elle peut soutenir le **Green Deal européen**. Si l'UE doit devenir un continent neutre sur le plan climatique d'ici à 2050, il est difficile d'envisager comment y parvenir sans que la grande majorité des villes soient elles-mêmes neutres sur le plan climatique à cette date³⁰. Il est clair que les villes les moins

²⁷ Article 8, paragraphe 4, point a)

²⁸ <https://ec.europa.eu/eurostat/web/sdi/key-findings>

²⁹ <http://mission-innovation.net/>

³⁰ Il est théoriquement vrai que la neutralité climatique globale de l'UE pourrait être atteinte d'ici 2050 sans que toutes les villes y parviennent, car d'autres "puits" potentiels pourraient combler la différence. Cependant, les villes pourraient avoir besoin de s'appuyer sur leurs puits locaux (par exemple Turku et sa forêt environnante) pour atteindre la neutralité climatique nette.

préparés, et en particulier ceux où les conditions politiques sont les moins favorables, auront besoin d'un soutien constant de l'UE pour atteindre cette ambition.

Par exemple, les émissions de GES provenant des transports de l'UE ont augmenté en 2018 et 2019 et n'ont pas suivi la tendance générale à la baisse des émissions de l'UE. Les projections nationales compilées par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) suggèrent que les émissions du transport en 2030 resteront supérieures aux niveaux de 1990, même avec les mesures actuellement prévues dans les États membres.³¹ Des mesures supplémentaires sont nécessaires, en particulier dans le secteur du transport routier, qui est le principal responsable des émissions dues aux transports. Ces tendances projetées suggèrent que le secteur des transports a peu de chances de contribuer aux réductions d'émissions nécessaires pour atteindre les nouveaux objectifs de l'UE pour 2030 ou pour parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050 sans un changement radical de la politique de mobilité urbaine. À cet effet, la Commission présentera un cadre révisé pour la mobilité urbaine au quatrième trimestre 2021.

Les villes atteignant la neutralité climatique d'ici 2030 devront inévitablement s'appuyer sur des infrastructures intelligentes et numériques, par exemple, et joueront donc également un rôle dans le soutien au déploiement de la **stratégie numérique de l'UE**³² et des **initiatives connexes**. En mobilisant et en soutenant les villes en transition vers la neutralité climatique et en réduisant radicalement leurs émissions, la mission "Villes" contribuera à un large éventail de politiques sectorielles de l'UE mettant en œuvre le "Green Deal" européen, notamment la **stratégie pour une mobilité intelligente et durable**³³, la **stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique**³⁴, la nouvelle **stratégie industrielle de l'UE**³⁵, la **stratégie renouvelée de financement durable**³⁶; la **Vague de Rénovation**³⁷ pour l'énergie durable en soutenant les villes dans leur application des principes de circularité à la rénovation des bâtiments et le **plan d'action pour une pollution zéro**.³⁸

En particulier, la communication sur la vague de rénovation reconnaît que les régions et les villes ont une énorme influence sur la vie quotidienne de leurs citoyens. Les autorités locales peuvent montrer l'exemple en soutenant la mise en œuvre de mesures énergétiques et climatiques, y compris la rénovation des bâtiments, auprès des citoyens et des entreprises et des bâtiments publics.

Tant la Vague de rénovation que la directive 2010/31/UE sur la performance énergétique des bâtiments³⁹ encouragent les approches par quartier et par communauté. L'agrégation de projets à ce niveau peut déboucher sur des quartiers à énergie zéro, voire à énergie positive (par exemple, des systèmes avancés de chauffage et de refroidissement urbains offrant un grand potentiel pour les énergies renouvelables et la récupération de la chaleur résiduelle).⁴⁰

et compte tenu des attributs physiques inhérents aux villes qui rendent la neutralité climatique particulièrement viable (par exemple la densité de population), un point de départ raisonnable est que "toutes les villes doivent être climatiquement neutres d'ici 2050".

³¹ [Émissions de gaz à effet de serre dues aux transports en Europe - Agence européenne pour l'environnement \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/energy-topics/energy-efficiency/energy-efficient-buildings/energy-performance-buildings-directive_fr)

³² <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en>

³³ COM/2020/789 final

³⁴ COM/2021/82 final

³⁵ COM(2021) 350 final

³⁶ https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance/overview-finance-durable_fr

³⁷ COM(2020) 662 final

³⁸ COM(2021) 400 final

³⁹ https://ec.europa.eu/energy/topics/energy-efficiency/energy-efficient-buildings/energy-performance-buildings-directive_fr

⁴⁰ Le CCR a publié deux rapports pertinents :

"Enabling Positive Energy Districts across Europe : energy efficiency couples renewable"

energyfile:///C:/Users/athadim/AppData/Local/Temp/1/enabling_positive_energy_districts_across_europe.pdf

"From nearly-zero energy buildings to net-zero energy districts".

<https://ec.europa.eu/jrc/en/news/nearly-zero-energy-buildings-net-zero-energy-districts>

La Mission travaillera en étroite collaboration avec le **Pacte européen pour le climat**⁴¹ notamment dans les premiers jours de la Mission, afin d'encourager les villes et leurs citoyens à exprimer leur intérêt à participer à la Mission, et avec la **Convention des Maires** (voir Addendum).

La mission contribuera également à développer des modèles de gouvernance locale collaborative pour accélérer la transformation emblématique de l'environnement urbain. Elle encouragera la rénovation des espaces urbains en combinant durabilité, accessibilité et esthétique d'une manière centrée sur l'homme, reflétant ainsi les valeurs et principes promus par la **nouvelle initiative européenne Bauhaus**⁴² en transformations de qualité urbaine neutres sur le plan climatique. Il s'alignera également sur les objectifs de la déclaration de Mannheim, promue par l'ICLEI, visant à soutenir les villes dans l'élaboration et la mise en œuvre de "Local Green Deals", ainsi que sur la nouvelle charte de Leipzig adoptée en novembre 2020, qui met particulièrement l'accent sur un développement urbain durable vert, juste et productif.

La mission coordonnera étroitement ses travaux avec les **plans nationaux pour l'énergie et le climat**.⁴³ qui comprennent des domaines prioritaires pour les réformes et les investissements tels que la rénovation du parc immobilier et l'accès à des logements abordables, la décarbonisation de l'industrie et des énergies renouvelables, la mobilité durable et l'intégration des systèmes énergétiques, y compris les infrastructures, les batteries et l'hydrogène renouvelable. Toutes ces priorités sont extrêmement pertinentes pour la transition climatique urbaine. Selon les calculs de la Commission, pour atteindre l'objectif de l'UE d'une réduction de 55 % des émissions de GES d'ici à 2030, les investissements annuels liés à la production et à l'utilisation de l'énergie devront augmenter en 2021-2030 d'environ 350 milliards d'euros par an.

Le plan de relance 2020 a montré que les besoins d'investissement supplémentaires pour la transition verte s'élèvent à 100 milliards d'euros par an pour le transport durable et à au moins 130 milliards d'euros par an pour les objectifs environnementaux plus larges (économie circulaire, pollution zéro de l'air et de l'eau, et biodiversité).⁴⁴

Grâce à son approche fortement axée sur la demande et sur les solutions locales, la mission contribue aux objectifs de la **politique de cohésion de l'UE**.⁴⁵ qui comporte elle-même une dimension de développement urbain durable de plus en plus forte.⁴⁶ comme le montre également l'**Agenda urbain pour l'UE**⁴⁷ (voir addendum). Dans le cadre de la gestion partagée, les choix stratégiques des États membres et des régions restent centraux, mais un minimum de 8 % des ressources du Fonds européen de développement régional (FEDER) dans chaque État membre doit être investi dans des priorités et des projets au cours de la période 2021-27 qui sont sélectionnés par les villes elles-mêmes et basés sur leurs propres stratégies de développement urbain durable.

⁴¹ https://ec.europa.eu/clima/policies/eu-climate-action/pact_en

⁴² https://europa.eu/new-european-bauhaus/about/about-initiative_en

⁴³ https://ec.europa.eu/energy/topics/energy-strategy/national-energy-climate-plans_en

⁴⁴ Voir la communication de la Commission européenne intitulée "Intensifier l'ambition climatique de l'Europe à l'horizon 2030", COM(2020) 562 final, 17.9.2020, et la communication de la Commission européenne intitulée "Identifier les besoins de l'Europe en matière de relance", SWD(2020) 98 final, 27.5.2020.

⁴⁵ Au cours de la période 2014-2020, quelque 115 milliards d'euros provenant des fonds de la politique de cohésion ont été investis dans les villes. Sur ce montant, 17 milliards d'euros ont été mis en œuvre localement par le biais de plus de 980 stratégies de développement urbain durable gérées directement par les autorités urbaines (les "villes de l'article 7"). Les actions urbaines innovantes ont apporté un soutien direct de 372 millions d'euros aux villes pour qu'elles expérimentent de nouvelles idées innovantes. Le programme URBACT III a renforcé les capacités des villes avec un soutien de 96 millions d'euros en créant des réseaux transnationaux, en tirant des enseignements des expériences et en identifiant les bonnes pratiques pour améliorer les politiques et les stratégies de développement urbain durable.

⁴⁶ Pour la période 2021-2027, la dimension urbaine de la politique de cohésion a été renforcée. Les cinq objectifs politiques de la politique de cohésion axés sur une Europe plus intelligente, plus verte, plus connectée

et plus sociale et une Europe plus proche des citoyens mobiliseront des investissements substantiels dans les zones urbaines. Le nouvel objectif politique "une Europe plus proche des citoyens" a été introduit dans le cadre politique principal en tant qu'engagement renforcé en faveur du développement territorial intégré et comprend un objectif spécifique visant à encourager le développement urbain durable.

⁴⁷ <https://futurium.ec.europa.eu/en/urban-agenda>

L'addendum au plan de mise en œuvre fournit une vue d'ensemble complète de toutes les politiques et initiatives européennes liées aux villes. Il propose également une série d'actions qui ont été discutées et convenues avec les services de la Commission concernés afin d'accroître les synergies et les complémentarités avec ces initiatives et programmes.⁴⁸ concernés afin d'accroître les synergies et les complémentarités avec ces initiatives et programmes.

Les conversations avec toutes les DG concernées ont permis de bien comprendre comment les liens peuvent être développés une fois que la mission est en mesure de passer à sa phase de mise en œuvre, en créant des synergies et en évitant les doublons. Par exemple, le marché des villes intelligentes peut servir de plateforme ascendante pour les parties prenantes afin d'interagir avec la plateforme de la mission en identifiant les candidats pour la reproduction et le renforcement des solutions et peut établir des connexions pour les villes participantes avec son réseau d'investisseurs. La plateforme des missions, quant à elle, peut contribuer à faire connaître et à soutenir le processus de jumelage "Explore-Shape-Deal" de la Smart Cities Marketplace. Vous trouverez d'autres exemples dans l'addendum.

Défis

Les villes sont des chefs de file naturels pour promouvoir l'objectif de neutralité climatique et pour être à l'avant-garde des ambitions européennes en matière de "Green Deal" pour 2030 et 2050. Elles ont l'habitude de travailler avec les cadres de recherche et d'innovation.

Cependant, les villes ont été particulièrement touchées par la crise financière et économique de 2008 et leur situation est aggravée par les défis de la COVID 19. Les rapports⁴⁹ d'investissement de la BEI montrent comment la réduction des investissements publics (notamment pour l'innovation intelligente et verte et les transports) au cours de la dernière décennie a été particulièrement sévère dans les villes et les régions en raison des contraintes budgétaires. Leurs fonds existants sont limités et leur assiette fiscale est souvent fragile.

Pour permettre aux villes d'exploiter pleinement leur potentiel et de jouer ce rôle de catalyseur, **elles doivent relever les défis suivants, en s'appuyant sur l'ensemble des possibilités de recherche et d'innovation :**

1. **Une approche systémique pour intégrer le financement afin de tester, de déployer et de mettre à l'échelle des solutions innovantes et intelligentes pour la ville.**

Les fonds de soutien et les financements destinés aux villes proviennent de diverses sources, mais ils sont souvent diffus et fragmentés. Il n'existe pas de programme européen global et intégré visant à aider une ville à atteindre la neutralité climatique dans un délai très court. Il est nécessaire d'améliorer l'accès et l'orientation vers les financements européens et les instruments financiers disponibles. Le soutien sectoriel, basé sur des projets, est actuellement la norme, alors que les villes auront de plus en plus besoin d'approches intégrées, à l'échelle d'un portefeuille, pour parvenir à la neutralité climatique dans son ensemble. Les villes ont besoin de connaissances et de capacités pour développer ce type de stratégie d'investissement innovante.

2. **Les compétences et l'expertise adéquates pour atteindre la neutralité climatique**

La neutralité climatique sera à la fois exigeante sur le plan politique et complexe sur le plan administratif pour les villes. Une enquête de la BEI sur les investissements⁵⁰ suggère qu'à ce jour, seules quelques collectivités locales s'engagent dans un processus de planification efficace en ce qui concerne les activités d'investissement dans les infrastructures. Moins de 40 % des municipalités évaluent la qualité des projets d'infrastructure avant leur mise en œuvre et utilisent ces informations pour prendre leurs décisions. Les villes ont besoin d'aide pour développer leur capacité à réaliser des changements radicaux dans l'ensemble de l'administration municipale, et les administrations doivent avoir

⁴⁸ Cela inclut les membres du groupe des propriétaires de mission (RTD, CLIMA, ENER, MOVE, ENV, REGIO, CNECT, GROW, HOME, EAC, JRC, MARE) ainsi que ECFIN et FISMA.

⁴⁹ https://www.eib.org/attachments/efs/economic_investment_report_2017_en.pdf La nouvelle enquête de la BEI sur les investissements dans les municipalités, réalisée en 2020-21, confirme cette tendance, également à la lumière de COVID-19.

⁵⁰ https://www.eib.org/attachments/efs/economic_investment_report_2017_en.pdf

du personnel disposant d'un large éventail de compétences à mettre en œuvre. Les fonctionnaires municipaux manquent aussi souvent d'occasions de tirer des enseignements de l'expérience d'autres villes.

3. Des mécanismes innovants pour engager les citoyens et les autres parties prenantes, publiques et privées, afin de gagner leur soutien en faveur de la neutralité climatique.

Les villes, en particulier les petites et moyennes, ne disposent souvent pas des capacités administratives et politiques nécessaires pour être prêtes à atteindre la neutralité climatique d'ici 2030. Il semble qu'il existe un "déficit de gouvernance" qui doit être comblé pour mettre en œuvre les politiques intégrées nécessaires et garantir le soutien politique à tous les niveaux. L'ampleur du travail à accomplir pour atteindre la neutralité climatique nécessite un soutien public fort, fondé sur les avantages concomitants visibles de la neutralité climatique, tels que la qualité de l'air et la réduction des factures d'énergie. Les citoyens doivent être impliqués, mais ils ont également un rôle important à jouer en apportant une légitimité politique à l'action climatique.

4. Un cadre solide de suivi et d'évaluation

Les villes doivent être en mesure de mesurer et de suivre leurs progrès, de constater leurs réussites et de décider des ajustements à apporter le cas échéant. Il existe actuellement un manque de données comparables permettant de mesurer l'empreinte climatique des villes.

5. Soutien politique de la part de tous les niveaux de gouvernement (UE, national, régional, local) qui contrôlent les leviers de réglementation et/ou de financement.

Les villes auront besoin de réseaux de soutien nationaux et régionaux. Même lorsqu'il existe déjà un soutien fort, il peut y avoir des obstacles réglementaires au niveau des États membres ou des régions qui empêchent les villes de prendre les mesures nécessaires. De même, il sera important de trouver des moyens de débloquer des financements de toutes les sources, y compris des programmes nationaux et régionaux, pour que les villes puissent se concentrer sur la satisfaction de leurs besoins spécifiques. Par-dessus tout, si les villes doivent prendre des engagements en matière de neutralité climatique au niveau de l'UE, elles doivent pouvoir compter sur le soutien de leurs régions et de leur État membre.

Objectifs généraux

La mission a deux objectifs généraux :

Objectif général 1 : réaliser au moins 100 villes européennes intelligentes et climatiquement neutres d'ici à 2030.

Objectif général 2 : veiller à ce que ces villes servent également de pôles d'expérimentation et d'innovation pour que d'autres les suivent, afin de permettre à toutes les villes européennes de devenir climatiquement neutres d'ici 2050.

Cela peut sembler ambitieux, mais il existe une base solide préexistante dans les engagements actuels des villes (voir "Contexte - Pourquoi les villes jouent un rôle majeur" ci-dessus).

Le premier objectif général a déjà été expliqué et justifié dans les sections précédentes. Le choix du nombre de 100 ne doit pas être trop précis. Mais un groupe diversifié d'une centaine de villes visant la neutralité climatique d'ici à 2030 est gérable en termes administratifs et peut contribuer de

manière significative aux objectifs du Green Deal 2030.

Le deuxième objectif général, bien qu'intrinsèquement moins précis dans le temps (puisque l'UE doit devenir climatiquement neutre d'ici 2050), n'en est pas moins important et est lié au premier objectif, car le déploiement réussi de solutions innovantes par le premier groupe de 100 villes à devenir climatiquement neutres établira la feuille de route qui permettra aux autres villes de suivre. Certaines villes peuvent avoir l'ambition

mais ne seront tout simplement pas prêtes en 2030. D'autres villes peuvent avoir besoin de plus de temps pour que certaines parties de leur ville (par exemple, un port) deviennent climatiquement neutres. La Mission souhaite intégrer ces villes dans le processus, afin qu'elles soient prêtes en 2035, 2040 ou à d'autres dates intermédiaires.

L'objectif global, visé par les deux objectifs, est de faire en sorte que le plus grand nombre possible de villes deviennent neutres sur le plan climatique, le plus rapidement possible.

Tant les objectifs généraux que chacun des objectifs spécifiques seront soutenus par l'ensemble des stratégies de recherche et d'innovation décrites dans le règlement "Horizon Europe".

À partir de ces objectifs généraux, et avant d'en venir aux objectifs spécifiques, il convient d'aborder certaines questions importantes :

- Comment les villes pourront-elles poser leur candidature ? Et quelles villes peuvent se porter candidates ?
- Qu'entend-on par neutralité climatique ?

COMMENT LES VILLES POURRONT-ELLES POSER LEUR CANDIDATURE ? QUELLES VILLES PEUVENT POSER LEUR CANDIDATURE ?

Les entités pourront exprimer leur intérêt à participer à la Mission Villes si leurs autorités locales ou leurs représentants mandatés représentent une ville définie comme une unité administrative locale (UAL), ou une "grande ville" ou une région métropolitaine, en tenant compte des zones urbaines fonctionnelles (ZUF) le cas échéant. Les entités de plus de 50 000 habitants peuvent se porter candidates.

Toutefois, afin de maximiser l'impact en termes de réduction globale des GES, nous souhaitons encourager les candidatures, en particulier celles des villes dont la majorité de la population vit dans un centre urbain d'au moins 100 000 habitants.

Par défaut, la ville candidate s'engage à ce que l'ensemble de la ville ou de l'entité devienne climatiquement neutre. Toutefois, lorsque cela est dûment justifié par le candidat, la ville peut proposer d'exclure un ou plusieurs quartiers de ⁵¹l'échéance de 2030, mais dans ce cas, elle doit s'engager à adopter une stratégie de neutralité climatique pour ces quartiers dès que possible, et bien sûr au plus tard en 2050.

En outre, afin d'assurer une inclusion maximale, pour les entités provenant d'États membres comptant cinq villes ou moins de plus de 100 000 habitants, un seuil inférieur de 10 000 habitants sera appliqué.

QU'ENTEND-ON PAR NEUTRALITÉ CLIMATIQUE ?

La neutralité climatique est un concept qui évolue encore. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a défini la neutralité climatique, c'est-à-dire lorsque la quantité de GES libérée dans l'atmosphère est neutralisée par les puits naturels de la planète, mais cette définition doit être appliquée au contexte urbain. À l'heure actuelle, il n'existe pas de définition unanimement acceptée de ce que signifie la neutralité climatique pour une ville. Il sera également nécessaire de développer des mécanismes pour compenser les émissions restantes afin d'atteindre un bilan d'émissions nettes nulles, mais ceux-ci ne devraient être utilisés que pour les émissions résiduelles, inévitables (ou disproportionnées). Veuillez consulter la page 41 pour plus de détails sur la manière dont la neutralité climatique sera définie.

La Mission Villes veut s'assurer que ce travail de définition répond aux normes les plus élevées et les plus rigoureuses possibles, et en particulier à celles prescrites par le GIEC. La Mission utilisera également les mécanismes les plus modernes en matière de suivi, de rapport et de vérification (MRV). Dans le même temps, ces normes élevées ne doivent pas décourager les villes de participer à

la mission. La Mission travaillera avec elles pour fixer et poursuivre cet objectif exigeant de neutralité climatique d'ici 2030, mais elle n'a pas l'intention de mettre en place des conséquences juridiques pour les villes qui ne parviendraient pas à atteindre ces objectifs.

⁵¹ Dans ce contexte, les districts seront considérés comme des quartiers ou des zones d'intérêt particulier d'une ville, administrés ou régis par un type de "conseil de district".

contraire. La mission développera également des indicateurs positifs qui permettront aux villes de démontrer la valeur ajoutée en termes de co-bénéfices, tels qu'un air plus pur, qui sont directement liés au bien-être et à la prospérité des citoyens et qui justifient les efforts importants à fournir.

Objectifs spécifiques

Pour relever les défis décrits ci-dessus, la mission a six objectifs spécifiques :

- **Objectif spécifique 1** - Développer et soutenir un processus "axé sur la demande" et centré sur la ville, basé sur la recherche et l'innovation, et axé sur la préparation de contrats "ville climatique" (CCC) comprenant des plans d'investissement pour le déploiement de solutions innovantes et intelligentes pour la neutralité climatique.
- **Objectif spécifique 2** - Soutenir les pilotes et les démonstrateurs de recherche et d'innovation sur mesure au sein de la plateforme de mission qui seront financés par Horizon Europe, ainsi que la mise à l'échelle et la reproduction des solutions développées dans les programmes de recherche et d'innovation antérieurs.
- **Objectif spécifique 3** - Développer les synergies et les complémentarités et faciliter le soutien mutuel avec les initiatives existantes de la Commission, y compris les politiques axées sur la réalisation des co-bénéfices de la neutralité climatique, tout en réduisant les coûts administratifs pour les villes liés à la nécessité de travailler avec de nombreuses initiatives européennes différentes sur des questions similaires.
- **Objectif spécifique 4** - Donner accès aux administrations municipales et à leurs entreprises locales aux compétences et à l'expertise de l'UE et aider les villes à se connecter à des réseaux internationaux (par exemple, la Convention mondiale des maires, URBACT) afin d'accélérer l'apprentissage, la reproductibilité et le renforcement des solutions par le partage des bonnes pratiques et des actions conjointes et, en fin de compte, servir d'inspiration pour les villes du monde entier.
- **Objectif spécifique 5** - Aider les villes à développer, si nécessaire, les capacités administratives, financières et politiques par le biais d'une gouvernance innovante afin de surmonter une approche en silo et d'assurer l'adhésion et l'engagement des citoyens, des parties prenantes locales publiques et privées (c'est-à-dire l'industrie, les entreprises) ainsi que des autorités régionales et nationales.
- **Objectif spécifique 6** - Mettre en place un système solide et transparent de mesure et de suivi des progrès vers la neutralité climatique des villes en s'appuyant sur les pratiques et méthodologies existantes.
- **Objectif spécifique 7** - Accroître le niveau d'assistance des autorités nationales, régionales et locales ainsi que des ONP, des banques municipales et des investissements du secteur privé, par le biais de leviers réglementaires, de financement et de financement, pour aider les villes à mettre en œuvre la mission. Lorsque les villes sélectionnées par la mission font également partie des entités qui s'engagent dans la mission d'adaptation au climat (objectif 2), des synergies seront recherchées entre les villes et ces entités pour s'assurer que les activités de neutralité climatique prennent également en compte les exigences d'adaptation au climat et vice versa.

LOGIQUE D'INTERVENTION

La logique d'intervention peut être résumée graphiquement comme suit :



70 % DES ÉMISSIONS MONDIALES DE GAZ À EFFET DE SERRE PROVIENNENT DES VILLES. LES VILLES DOIVENT DEVENIR CLIMATIQUEMENT NEUTRES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU GREEN DEAL EUROPÉEN

DÉFIS/OBJECTIFS



100 VILLES CLIMATIQUEMENT NEUTRES D'ICI À 2030 DES CENTRES D'EXPÉRIMENTATION ET D'INNOVATION QUE D'AUTRES SUIVRONT D'ICI À 2050 AU PLUS TARD

ACTIVITÉS

RÉSULTATS



Veillez noter en particulier

- (1) que la logique d'intervention est une représentation fortement simplifiée et illustrative du travail qui nous attend. Par exemple, chaque objectif spécifique sera traité par plus d'une activité et plusieurs des activités serviront naturellement plus d'un objectif. Les flèches sont destinées à indiquer le principal "centre de gravité" et, bien entendu, tous les liens potentiels ne sont pas décrits.
- (2) que l'Activité 1 et l'Activité 2 - le développement des CEC et le travail de la Plate-forme Mission - sont des activités centrales et organisatrices, qui engloberont une série d'autres activités, présentées ci-dessous de l'Activité 3 à l'Activité 10.
- (3) comme indiqué dans les objectifs spécifiques 1 et 2, le rôle de la recherche et de l'innovation resterait central dans toutes les activités, et l'ensemble des stratégies de recherche et d'innovation définies dans le règlement "Horizon Europe" serait déployé.

ACTIVITÉS

Les objectifs de la mission couvrent la période 2021 - 2050, avec deux "vagues" de transitions vers des villes climatiquement neutres (d'ici 2030 et d'ici 2050). Les 100 premières villes serviront de "laboratoires vivants", utilisant l'assistance de la plateforme de la mission (voir activité 2) pour démontrer et présenter les solutions innovantes nécessaires dans différents secteurs, dans le cadre d'une approche holistique globale, pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2030.

Les activités décrites ci-dessous se concentrent particulièrement sur la première phase de mise en œuvre, à savoir de 2021 à 2023.⁵² Cela signifie que l'accent sera mis sur la préparation des CCE et que la plateforme de la mission servira de mécanisme de diffusion pour atteindre, aider et soutenir les villes engagées dans le processus de la mission. Les financements futurs supplémentaires et le financement seront des questions importantes abordées dès le début. Dans cette première phase, cependant, le financement de l'UE pour les activités de la Mission Villes décrites ci-dessous provient principalement d'Horizon 2020 et d'Horizon Europe, les programmes-cadres de l'UE pour la recherche et l'innovation. Au fil du temps, d'autres instruments de financement de l'UE devraient également soutenir les activités de la Mission (voir ci-dessous la rubrique "budget"), en fonction des synergies avec d'autres programmes de financement de l'UE, de l'adhésion d'autres services de la Commission, voire de l'UE, et d'autres partenaires tels que le Groupe BEI, sur la base de la reconnaissance de la valeur ajoutée que la Mission apportera.

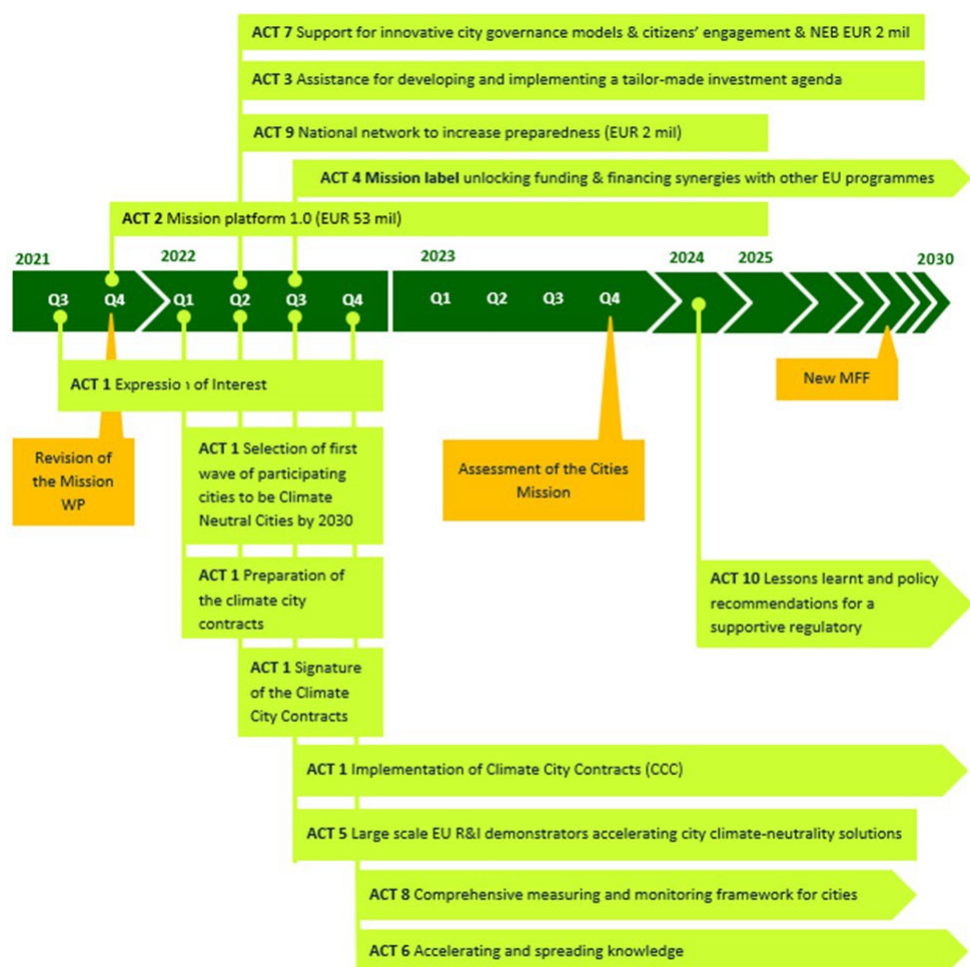
Tout au long de la durée de vie de la Mission Villes, son potentiel de communication sera un atout particulier. La mission offre une occasion unique à l'UE de rendre le "Green Deal" européen tangible pour les Européens, en le reliant à des initiatives au niveau local, et en faisant ressortir la pertinence politique et sociétale, ainsi que purement technologique, de la recherche et de l'innovation. Une fois de plus, c'est là que la "politique rencontre l'humain", que les Européens peuvent voir l'impact réel du cheminement de leurs villes vers la neutralité climatique et s'impliquer dans l'élaboration de ce cheminement. L'approche proposée pour la mise en œuvre de la mission, impliquant les nouveaux CCC, y compris les formes innovantes de participation des citoyens, offrira des occasions naturelles de communication aux commissaires et aux représentations de l'UE à travers l'Europe. L'initiative très visible et réussie des "100 villes résilientes" de la Fondation Rockefeller qui, bien qu'elle ne soit pas axée sur les mêmes questions, démontre l'efficacité de la communication en créant une marque autour du thème des "100 villes", qui pourrait être très efficace pour promouvoir une contribution de l'UE au financement du climat dans les villes du monde entier.

La mise en œuvre des CCC apportera son lot de défis, et ce plan de mise en œuvre devra donc être régulièrement revu dans les années à venir pour tenir compte des progrès réalisés, mais aussi pour relever efficacement les nouveaux défis en cours de route.

⁵² Ce calendrier est conforme à l'article 8 du règlement d'Horizon Europe, qui prévoit une évaluation publique des progrès de la mission des villes avant la fin de l'année, y compris une analyse du processus de sélection, de

la gouvernance, du budget, de l'orientation et des progrès réalisés à ce jour, voir l'article 8 du règlement d'Horizon Europe.

Figure : Chronologie des activités de la Mission Villes



Activité 1 Contrats "Ville climatique" axés sur la demande

L'élément central pour les villes qui cherchent à devenir des villes climatiquement neutres d'ici 2030 sera le **contrat "ville climatique" (CCC)**, et la phase initiale du travail sera centrée sur l'aide aux villes pour développer ces contrats. Il est prévu que le CCC soit non contraignant, sous la forme d'un protocole d'accord signé par les villes elles-mêmes. L'utilisation de l'expression "contrat" vise à indiquer un engagement politique clair de la part de la ville envers ses citoyens, mais aussi dans un contexte institutionnel plus large - le soutien au développement du contrat par les autorités européennes, nationales et régionales devra également être communiqué de manière visible.⁵³. La CCC englobera une série d'autres activités, notamment la mise en place de démonstrateurs de R&I de l'UE à grande échelle, l'établissement de modèles innovants pour la gouvernance des villes et l'engagement des citoyens, des plans d'investissement sur mesure pour les villes et le label Mission (voir activité 4).

La période de lancement de la mission s'étendra sur deux phases : l'appel à manifestation d'intérêt (phase 1), l'appel à propositions (phase 2) et l'appel à propositions (phase 3).

- du T4 2021 au T1 2022), suivie de la co-création et de la préparation du CCC (phase 2, débutant au T1 2022 avec la conclusion des premiers contrats estimée au plus tôt au T3 2022). Ces calendriers sont bien sûr indicatifs à ce stade.

⁵³ Par exemple, en faisant en sorte que ces autorités soient "témoins" de la signature des contrats,

Le développement des CCC répond en particulier à l'objectif spécifique 1 de la mission, ainsi qu'aux objectifs spécifiques 2, 3 et 5.

Cette activité débutera par le lancement de l'**appel à manifestation d'intérêt (EoI)** d'ici le quatrième trimestre 2021. L'appel à manifestation d'intérêt sera ouvert à toutes les villes qui souhaitent s'engager à atteindre les objectifs de neutralité climatique à court terme. En indiquant un intérêt particulier pour les plus grandes villes de l'UE qui ont par définition la plus grande capacité à réduire les émissions de GES et à utiliser des technologies énergétiques propres, cet appel devrait conduire à une réduction significative des GES d'ici 2030 (Objectif général (GO) 1). Mais il sera également important d'être inclusif, en veillant à ce que les villes de tous les États membres puissent participer, et doit être vraiment diversifié en encourageant les manifestations d'intérêt de villes de différentes tailles et de différents niveaux de préparation, et de tous les coins de l'Europe (GO1 et GO2). Au cours de cette phase, la Commission commencera également à soutenir les villes dans leurs activités d'engagement des citoyens par le biais du **Pacte européen pour le climat**.

La phase suivante du processus consistera à développer un **CCC pour chaque ville ayant l'intention d'être climatiquement neutre d'ici 2030**, grâce à un processus innovant de co-création impliquant les villes, les autorités nationales/régionales et toutes les parties prenantes concernées, ainsi que la Commission (voir l'activité 7 pour une description de la nature du processus). Afin d'aligner la Mission avec les stratégies régionales de spécialisation intelligente, une clause pourrait être insérée dans le CCC stipulant que la ville doit prouver que la Mission et la stratégie régionale de spécialisation intelligente sont alignées. Le travail pour commencer la préparation des CCC, et l'assistance spécifique et ciblée de la Commission pour cela, devrait d'abord concerner les villes qui ont démontré à travers l'EoI leur capacité à devenir climatiquement neutres d'ici 2030 (GO1). Pour les autres villes (GO2), des activités plus générales seront proposées pour les aider à développer les capacités nécessaires, par exemple par le biais d'une assistance en ligne, de jumelages et d'activités de tutorat. Leur volonté de devenir climatiquement neutres, y compris même d'ici 2030, pourrait être réévaluée à un stade ultérieur, ce qui pourrait déclencher un soutien supplémentaire à ce moment-là.

Comme le montre l'addendum, de nombreuses villes participent déjà à un nombre important d'initiatives et de programmes de l'UE qui sont souvent pertinents pour atteindre la neutralité climatique au niveau de la ville. En préparant leur réponse à l'appel à propositions, les villes seront informées des initiatives politiques en cours dans l'UE et seront invitées à indiquer leur participation à ces programmes/initiatives.

Cependant, les mécanismes existants sont pour la plupart axés sur la technologie et/ou le secteur et ne font généralement pas partie d'une stratégie globale visant la neutralité climatique des villes. Ils ne sont pas non plus spécifiques aux besoins d'une ville particulière. La CCC place les villes à la place du conducteur et sera basée sur leurs données montrant leurs besoins réels. Dans le plein respect du principe de subsidiarité⁵⁴ la nature du processus CCC vise à renforcer le niveau de gouvernance le plus proche du problème et le plus proche des citoyens qui le vivent. De par sa nature, la CCC sera une approche intersectorielle, basée sur la demande et ascendante, par opposition à une perspective "descendante" et "axée sur l'offre". C'est important car les villes reçoivent rarement une aide axée sur la demande, c'est-à-dire spécialement adaptée à leur situation spécifique pour atteindre la neutralité climatique.

Le CCC comprendra des engagements spécifiques sur la manière dont les villes individuelles proposent de déployer et de mettre à l'échelle des solutions innovantes et intelligentes en matière de neutralité climatique dans tous les secteurs concernés. Il comprendra une base de référence convenue, la manière dont la ville prévoit de mettre en œuvre ces engagements d'ici 2030 et un plan d'investissement qui identifiera les fonds et les sources de financement nécessaires à la réalisation du CCC (en ce qui concerne la nature intersectorielle, basée sur la demande et ascendante du CCC, voir également l'activité 7 et l'addendum).

Le contrat lui-même serait un outil de mise en œuvre non contraignant sur le plan juridique, mais soigneusement élaboré en commun, en fonction des réalités et des besoins de chaque ville. Sur cette base, les villes définiront la manière dont elles vont concevoir,

⁵⁴ Voir la section "Gouvernance" pour une description des rôles des différents niveaux de gouvernance.

déployer et suivre les actions convenues de manière systématique, en associant les citoyens tout au long du processus.

Pour le développement du CCC, un soutien sera apporté aux villes par la Commission, notamment par le biais de la plateforme de la mission (voir activité 2). La plateforme, qui s'appuie sur l'expertise diversifiée et de longue date du consortium sélectionné pour la mettre en œuvre, et en étroite collaboration avec la Commission européenne, aidera en particulier les villes qui s'engagent à atteindre la neutralité climatique d'ici 2030 dans le cadre de la mission, assurera la cohérence et la coordination globales tout au long du processus et rendra compte régulièrement des progrès accomplis vers le CCC.

Un réseau de contacts nationaux (soutenu par le programme de travail Horizon Europe 2021 et devant être signé au cours du premier ou du deuxième trimestre 2022) établira également des centres nationaux qui apporteront un soutien spécifique à leurs villes, contribuant ainsi à la préparation de la CCC. Les hubs mettront en place des réseaux nationaux dédiés soutenant les villes dans leur transition vers la neutralité climatique. Ils devront mobiliser un grand nombre d'autorités urbaines engagées dans cette transition et identifier les défis, les meilleures pratiques et les opportunités spécifiques à chaque pays, par exemple en ce qui concerne le cadre réglementaire, le financement, la morphologie urbaine et la structure de gouvernance, mais aussi en incluant des experts en énergie et en mobilité, par exemple. Au cours de l'élaboration de leurs contrats, les villes pourront aligner et intégrer leurs engagements liés aux politiques de l'UE telles que le Green City Accord⁵⁵ et les éléments pertinents du plan d'action pour une pollution zéro. Cela les aidera non seulement à développer des synergies et à offrir des avantages réciproques, mais le processus réduira également le nombre d'activités différentes que les villes doivent aligner (également lié à l'objectif spécifique 2).

Un exemple particulier et récent de ces synergies provient de l'action de coordination et de soutien d'Horizon Europe qui a été lancée pour s'assurer que la Mission Villes intègre les principes de durabilité, d'inclusion et d'esthétique du **New European Bauhaus** dans la transformation urbaine climatiquement neutre. En outre, les démonstrateurs phares de l'initiative New European Bauhaus, qui seront soutenus par le programme de travail 2021 d'Horizon Europe, devraient avoir un impact transformationnel clair à la fois sur l'environnement bâti et sur la façon dont les gens vivent et interagissent dans cet environnement. En fournissant des résultats tangibles et reproductibles, ils serviront de bancs d'essai pour les villes qui s'engagent dans la mission.

Ainsi, la nature spécifique à la ville et axée sur la demande de la CCC, qui couvre tous les aspects du travail nécessaire (y compris la planification détaillée des investissements et de la mise en œuvre), garantira que les besoins de la ville sont pris comme point de départ pour un soutien plus ciblé de la part de l'UE, des niveaux nationaux et locaux.

Activité 2 Plate-forme de mission

*La **plateforme de mission** sera la principale base initiale pour soutenir les villes dans la transition vers la neutralité climatique, en intégrant un soutien innovant pour les villes lorsqu'elles commencent à développer des CCC (voir activité 1). La plateforme proposera une série d'activités de soutien aux villes, notamment une fenêtre pour les démonstrateurs à grande échelle, un soutien pour les plans d'investissement sur mesure, des modèles de gouvernance urbaine innovants et l'engagement des citoyens, ainsi qu'un cadre commun pour le suivi, le rapportage et la vérification. La plateforme de mission elle-même sera une action de recherche et d'innovation⁵⁶ et se concentrera principalement sur l'intégration de projets de recherche et d'innovation dans l'assistance globale que la plate-forme offre aux villes.*

⁵⁵ https://ec.europa.eu/environment/topics/urban-environment/green-city-accord_en

⁵⁶ Tel que défini par l'article 2 (32) du règlement Horizon Europe.

La plateforme de la mission sera un outil clé pour la mission des villes. Elle sera initialement développée dans le cadre d'un projet Horizon 2020, qui débutera au T3/4 2021,⁵⁷ pour une durée de quatre ans (2021 - 2025), afin de fournir l'expertise technique, réglementaire, financière et socio-économique nécessaire ainsi qu'une assistance aux villes pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs contrats "ville climat" et des plans d'investissement associés. La plateforme facilitera la coordination des activités européennes en cours dans le domaine de la neutralité climatique et de la transition énergétique propre pour les villes. Il est prévu que la plateforme de la mission reçoive des fonds supplémentaires dans le cadre d'Horizon Europe, car elle se développera à partir de son objectif initial de 30 villes dans le cadre du projet H2020 pour fournir une assistance aux 100 villes d'ici 2023.

La plateforme de mission impliquera des organismes de recherche, des universités, des entreprises, y compris des entrepreneurs sociaux, le secteur financier, y compris des financiers d'impact, des investisseurs, des philanthropes, des ONG, des autorités nationales et locales et des citoyens.

Par l'intermédiaire de la plateforme de la mission, les villes se verront proposer plusieurs services, dont la participation aux projets pilotes de recherche et d'innovation organisés par la plateforme (qui représentent au moins deux tiers des activités de la plateforme), ainsi qu'une aide pour tirer parti des efforts de R&I en cours, financés dans le cadre du programme de travail de la mission ou ailleurs. L'⁵⁸objectif global est d'assurer un accès intelligent et personnalisé aux meilleures recherches, expertises, outils et technologies disponibles ; d'aider à s'engager profondément avec les citoyens et les parties prenantes critiques et d'appliquer les principes et méthodes de l'innovation systémique pour identifier et débloquer les obstacles à la transformation. En exploitant et en intégrant les fruits des activités de R&I précédentes et en cours, les villes pourront rapidement identifier et mettre en œuvre des portefeuilles d'actions innovantes à fort impact sur une voie de décarbonisation profonde, avec un cadre d'impact et d'apprentissage associé comportant des objectifs et des indicateurs clés de performance mesurables. La plateforme développera également des activités de R&I relatives à des méthodologies innovantes d'évaluation de l'écologisation urbaine pour les réductions d'émissions de GES (en tenant compte et en s'appuyant sur des méthodologies existantes développées par exemple par la Convention mondiale des maires), des méthodes d'évaluation de l'efficacité des innovations sociétales, ainsi que des impacts économiques plus larges.

La plateforme de la mission comprendra également une partie open-source, accessible à toutes les villes, avec plusieurs fonctionnalités, comme par exemple : un tableau de bord de la ville compilant les données pertinentes pour une ville donnée, y compris sa CCC, les progrès réalisés sur les paramètres, un outil d'auto-évaluation de l'état de préparation à l'innovation, et un espace de collaboration pour les pilotes ; un "réseau social communautaire" basé sur les pairs pour faciliter l'apprentissage entre les villes ; un référentiel intelligent de connaissances pertinentes (données, rapports, bonnes pratiques) ; un baromètre annuel synthétisant les progrès réalisés par toutes les villes volontaires. Des cadres de coopération seront établis avec les initiatives existantes afin d'éviter les doublons.

Sa capacité initiale dans le cadre de l'appel H2020 European Green Deal sera limitée dans le nombre de villes qui pourraient être pleinement assistées, donc si la mission est confirmée, une des premières actions nécessaires sera de préparer un appel supplémentaire dans le cadre du programme de travail Horizon Europe pour 2021-22 afin d'étendre la capacité de la plateforme de la mission à fournir une assistance générale et spécifique au groupe complet des 100 villes, ainsi qu'un soutien plus basique au groupe plus large de villes qui deviendront climatiquement neutres à une date ultérieure.

La plateforme de mission sera également chargée de lancer des projets pilotes de R&I à grande échelle. Ces projets pilotes permettront d'identifier des villes ou des districts européens de premier plan pour tester et mettre en œuvre des approches innovantes en vue d'une décarbonisation rapide, en travaillant idéalement au-delà des domaines thématiques et des silos fonctionnels pour soutenir

⁵⁷ Un sujet dédié a été inclus dans l'appel européen Green Deal publié dans le programme de travail d'Horizon 2020 (réf. LC-GD-1-2-2020) pour mettre en place une plateforme de mission qui fournirait le soutien technique nécessaire aux villes pour développer et mettre en œuvre leurs plans d'action pour le climat afin d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2030. Le consortium gagnant a été sélectionné et se trouve en phase de préparation de la convention de subvention. La signature du contrat est prévue pour le mois d'août 2021.

⁵⁸ Par exemple, le partenariat Driving Urban Transitions to a Sustainable Future (DUT).

transformer les systèmes. Les projets pilotes viseront tous les systèmes urbains, notamment la mobilité, les systèmes énergétiques et l'environnement bâti, les flux de matières et de ressources, les espaces naturels, les systèmes culturels/sociaux/financiers/institutionnels et les espaces publics accessibles. Un programme de jumelage sera mis en place afin de s'ouvrir à différentes villes, de favoriser les échanges, de faciliter la reproductibilité des pilotes de R&I et d'instaurer une participation inclusive à une action climatique efficace.

La plateforme de mission facilitera également l'adoption des solutions qui ont été développées dans le cadre de H2020. Dans ce contexte, un arrangement administratif⁵⁹ a été signé avec le CCR pour aider les villes à adopter rapidement les solutions reproductibles pour la neutralité climatique qui ont été soutenues principalement dans le cadre de l'initiative H2020. L'arrangement prévoit :

- Cartographie des solutions et paquets de mesures de R&I holistiques, intégrées et transférables qui ont fait leurs preuves ;
- Conditions actuelles permettant la transférabilité ;
- Sensibilisation des administrateurs des villes par la présentation des résultats de l'inventaire des solutions éprouvées lors d'événements organisés pour les parties prenantes.

Ces travaux débuteront au second semestre 2021 et seront mis à disposition par le biais de la plateforme de la mission.

D'autres missions d'Horizon Europe prévoient également d'établir des plateformes pour la mise en œuvre de leurs activités. La nature de ces plateformes et leurs tâches seront très différentes compte tenu de la nature très différente des défis à relever et des destinataires très différents de leurs actions. Toutefois, les plateformes devraient collaborer étroitement et rechercher des synergies lorsque cela est possible, par exemple en ce qui concerne l'interaction avec la Banque européenne d'investissement en matière de conseil financier.

Activité 3 : Plans d'investissement sur mesure pour les villes

*La plateforme de la mission aidera les villes à élaborer **un plan d'investissement sur mesure**, notamment grâce à des services de conseil financier et technique, afin d'accéder à des fonds et financements publics et privés dans le cadre de leurs CCC et de leur mise en œuvre, contribuant ainsi en particulier à l'objectif spécifique 1 de la mission.*

Les différentes activités de la plateforme de mission guideront les villes à travers les différentes opportunités de financement qui existent au niveau de l'UE pour accélérer la mise en œuvre de la CCC. Par exemple, la plateforme analysera systématiquement les opportunités spécifiques pour la première vague de villes dans les programmes de la politique de cohésion, et dans le déploiement des plans nationaux de résilience et de relance (RRP). Les villes seront encouragées à utiliser les possibilités d'achats pré-commerciaux (PCP) et de marchés publics de solutions innovantes (PPI) en vertu de l'art. 26 du règlement Horizon Europe⁶⁰. Les villes devront avoir accès à des possibilités de financement innovantes impliquant également le financement du secteur privé - la plate-forme soutiendra donc également les villes préparant des projets d'investissement spécifiques pour la transition vers la neutralité climatique et fournira des conseils sur la meilleure façon de mobiliser des investissements durables par le secteur privé - d'autant plus qu'une grande partie de l'investissement nécessaire pour atteindre la neutralité climatique devra être faite par des acteurs urbains en dehors du gouvernement de la ville elle-même. À cette fin, les outils

⁵⁹ Arrangement administratif n° CCR 36029-2021 // DG RTD n° 12 - CNC- LC- 01668325

⁶⁰ Horizon Europe réunit des acheteurs publics de villes ayant un besoin similaire d'acquérir des solutions innovantes. Les marchés publics réels sont en grande partie financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

et les cadres élaborés dans le cadre du programme de l'UE en matière de financement durable offrent de nouvelles possibilités importantes.⁶¹ Enfin, la plateforme développera des outils innovants et des programmes éducatifs et identifiera des méthodes pour mesurer et démontrer la valeur des co-bénéfices des projets de neutralité climatique.

En outre, dans le cadre du programme de travail de la mission Horizon Europe, toutes les missions recevront le soutien de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour l'identification des sources d'investissement et la sensibilisation et l'engagement auprès d'investisseurs potentiels ou d'autres types de modèles et de mécanismes de financement. Ces services contribueront à la compréhension et à l'utilisation d'outils et de modèles de financement et d'instruments d'action appropriés, à l'évaluation et à l'amélioration de la compatibilité des investissements climatiques potentiels avec l'éligibilité des différents instruments de financement et d'investissement, et au développement d'instruments mixtes dans le cadre d'InvestEU, garantissant un financement efficace pour atteindre les objectifs de la mission.

En travaillant avec les villes pour les aider à élaborer leurs contrats "ville climatique" et les plans d'investissement correspondants, la plate-forme de la mission viserait à compléter, et non à dupliquer, des instruments établis tels qu'ELENA - un certain nombre de villes bénéficieraient d'une orientation vers ELENA et, à cette fin, une partie du budget de la mission est destinée à soutenir ou à compléter des instruments tels qu'ELENA.

Les options pour des services de conseil financier et technique dédiés aux villes⁶², nouveaux ou renforcés, seront étudiées afin de fournir une assistance consultative ciblée pour la CCC des villes participantes et le plan de mise en œuvre et d'investissement associé, et de permettre aux villes participantes d'accéder à des services simplifiés et à une assistance fondée sur l'expérience pour les projets de moindre envergure. On pourrait notamment envisager d'étoffer le centre InvestEU et de faire transiter les services par ses dispositifs de conseil, tels que ELENA (European Local Energy Assistance), JASPERS (Joint Assistance to Support Projects in European Regions) et/ou le Sustainable Infrastructure Advisory (SIA).

Pour ne prendre que l'exemple d'ELENA, l'adaptation ou la création d'un nouveau guichet dans le cadre d'ELENA devrait inclure une assistance ciblée basée sur la performance pour le développement du soutien aux projets des villes participant à la mission des villes. Cette assistance-conseil consisterait notamment en une assistance technique pour la préparation des programmes d'investissement et des projets.

Des conseils financiers devraient également être prodigués, notamment des conseils en matière d'investissement sur la modélisation d'entreprise (couvrant l'analyse de l'ensemble de la chaîne de valeur), le soutien aux opérations de mélange et aux combinaisons, la passation de marchés au moyen de PPP et la structuration financière comprenant, entre autres, l'analyse et l'atténuation des risques afin d'optimiser l'accès aux financements. Ce soutien en matière de conseil financier pourrait être mobilisé, par exemple, par l'expansion de certaines initiatives de conseil, y compris le financement de l'innovation de la BEI mentionné ci-dessus.

⁶¹ Par exemple, les projets alignés sur la taxonomie de l'UE, l'utilisation de la norme européenne des obligations vertes pour l'émission d'obligations vertes, l'émission d'obligations liées à la durabilité, l'obtention de prêts verts, etc.

⁶² L'UE soutient actuellement un certain nombre d'actions réussies de conseil en financement pour aider les villes à préparer des projets bancables, à explorer des opportunités de financement innovantes et à attirer des investisseurs privés. Les villes participant à la mission Cities sont particulièrement concernées par le mécanisme de conseil du centre de conseil InvestEU, à savoir URBIS, qui a fourni un soutien consultatif aux autorités urbaines afin de faciliter, d'accélérer et de débloquer les projets, programmes et plates-formes

d'investissement urbain ; JASPERS, qui aide les régions et les villes à absorber les fonds structurels de l'UE ; ELENA, qui se concentre sur les investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables basés sur des projets de plus grande envergure (30 millions d'euros et plus) dans les bâtiments et le transport urbain ; d'autres mécanismes de conseil, à développer, tels que le conseil en infrastructures durables, qui peut également gérer des conseils à plus petite échelle (y compris l'aide apportée à certaines villes pour leur candidature à ELENA). La coordination entre les différents instruments est importante, car sans elle, les villes sont contraintes de décomposer leurs plans climatiques pour s'adapter aux différents types d'exigences en matière d'assistance (en termes de taille du projet, d'objectifs, de partenaires, etc.)

conseil pour soutenir la mise en œuvre de l'initiative des missions de l'UE. Cette initiative, telle qu'elle est définie actuellement, se concentre sur les besoins de conseil en amont pour les 5 missions d'Horizon Europe. Elle devrait être adaptée afin de répondre à l'ensemble des besoins de la mission Cities, y compris les conseils financiers en aval pour les projets spécifiques liés à la mission.

Le label de mission de l'activité 4 pour dégager des synergies avec d'autres programmes

Les villes climatiquement neutres devront être en mesure d'accéder à d'autres programmes de financement de l'UE, y compris bien sûr les appels en cours dans le cadre d'Horizon Europe, d'autant plus que les villes seront invitées à tirer parti des possibilités de créer des synergies cumulatives et complémentaires avec d'autres projets de l'UE. Il est donc proposé qu'un "label mission" soit attribué aux villes sélectionnées ayant signé une CCC, reconnaissant la qualité et la faisabilité de leurs engagements dans le cadre de la CCC.

Ce label facilite la création de possibilités de financement ciblées dans les programmes de financement de l'UE en faisant explicitement référence au label dans leurs procédures d'attribution (appels à propositions, prix, etc.).

D'ici 2023, c'est-à-dire lorsque la grande majorité des CCC devraient être en place, des liens devraient être établis avec les appels à propositions dans le cadre d'autres programmes de financement de l'UE pour permettre un accès dédié aux villes participant à la Mission ou aux critères d'évaluation dans leurs appels. Par exemple, cela pourrait donner aux villes participant à la mission des "points" supplémentaires dans les critères d'attribution dans le cadre du processus d'évaluation.

Le label "Mission" offrira également aux régions et aux États membres (ainsi qu'à d'autres acteurs publics) la possibilité de soutenir des activités très visibles en matière de neutralité climatique, afin de contribuer à la poursuite de leurs efforts globaux pour atteindre les objectifs européens en matière de "Green Deal". Étant donné que les villes "labellisées" auront déjà satisfait à des critères de sélection et d'attribution stricts, les régions et les États membres pourront leur accorder des financements pertinents sans évaluation qualitative supplémentaire, ce qui réduira les charges administratives.

En outre, les fonds structurels de l'UE dans le cadre du prochain cadre financier de 2021-27 seront une source de financement potentiellement importante pour les villes visant à être climatiquement neutres d'ici 2030. Ces fonds sont toutefois programmés et mis en œuvre en mode de gestion partagée, où les États membres sont responsables de la mise en œuvre des programmes.

Afin de faciliter le processus d'accès au soutien de différentes sources de financement, les services de la Commission développeront un mémorandum pour expliquer - par exemple aux autorités de gestion dans le contexte du Fonds européen de développement régional (FEDER) - le fonctionnement du processus de la mission des villes et la nature des engagements dans la CCC afin de faciliter l'accès des villes au financement et l'adoption des investissements dans les différents instruments de financement.

En outre, étant donné que les activités prévues dans le cadre de la CCC auront déjà été vérifiées comme étant écologiquement durables conformément au cadre de l'UE visant à faciliter les investissements durables, le label servira à renforcer la sensibilisation et la confiance des investisseurs. À son tour, il sera plus facile pour les villes d'attirer des financements pour leurs activités liées au climat.

Le label fournira également une "accroche" concrète pour les activités de communication.

Activité 5 Démonstrateurs de R&I européenne à grande échelle accélérant les solutions de neutralité

climatique des villes

*La plateforme de mission lancera des **projets pilotes à ⁶³grande échelle** qui serviront de démonstrateurs pour le déploiement de solutions de R&I et d'autres solutions prêtes à l'emploi dans ⁶⁴des villes et des districts européens de premier plan à partir du premier trimestre 2023. Cela permettra*

⁶³ Sur la base d'un appel ouvert à toutes les villes participant à la mission des villes.

accélérer la capacité des villes à atteindre la neutralité climatique et aider les villes à devenir des pôles d'innovation axés sur le déploiement - ces projets pilotes devraient être choisis en fonction de leur potentiel de transposition à plus grande échelle et de reproduction dans d'autres villes participant à la mission et permettre à toutes les villes d'en bénéficier et de soutenir leur transition vers la neutralité climatique d'ici 2050.

Cette activité développe les capacités et montre les possibilités de mise à l'échelle. Elle contribue donc en particulier à l'objectif spécifique 4 de la mission.

Ces projets pilotes permettront également d'illustrer un large éventail de co-avantages sociaux, environnementaux et économiques, qui sont souvent plus directement pertinents pour les citoyens.⁶⁵

Le champ d'application de ces pilotes de R&I sera le résultat d'un processus axé sur la demande, mené par les villes qui seront soutenues par la plateforme de la mission. Ils ne peuvent donc pas être identifiés précisément à ce stade, mais il est probable qu'ils couvriront un large éventail de sujets, y compris le transport urbain (par exemple, la mobilité connectée et le transfert modal), l'efficacité énergétique, l'environnement bâti (logements privés et bâtiments publics tels que les écoles et autres infrastructures critiques), la gestion des déchets, les systèmes culturels/sociaux/financiers/institutionnels, et d'autres secteurs considérés comme essentiels pour la neutralité climatique, avec le numérique, la circularité ainsi que les solutions basées sur la nature comme facilitateurs critiques.

En outre, un certain nombre d'actions ciblées de R&I seront soutenues dans le cadre des programmes de travail de la mission d'Horizon Europe afin de compléter, dans certains domaines spécifiques, la contribution des pilotes de la plateforme de la mission et de faciliter la mise à l'échelle des activités de R&I.

Ces activités de R&I devraient également se concentrer sur la manière de passer de programmes pilotes singuliers et personnalisés à des initiatives à l'échelle de la ville : passer de sites de démonstration basés sur des contextes ou des conditions spécifiques à un quartier particulier à des solutions applicables à l'ensemble de la ville.

Cette activité sera menée en étroite collaboration avec les **communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI) de l'Institut européen d'innovation et de technologie (IET)**, qui ont l'expérience de la mise en œuvre de solutions et d'innovations holistiques, transformatrices, systémiques et axées sur les citoyens pour relever des défis mondiaux spécifiques répondant aux besoins du marché et de la société. En impliquant les villes en tant que "laboratoires vivants" et démonstrateurs, elles contribuent aux objectifs de la mission. En particulier, les démonstrations approfondies soutenues dans 15 villes de l'UE dans le cadre de l'initiative⁶⁶ Healthy, Clean cities de la CCI Climat de l'IET ont confirmé l'importance d'une approche systémique et fondée sur les défis pour atteindre les objectifs de neutralité climatique. Le soutien consultatif de la BEI pourrait également être envisagé pour aider les projets de démonstration de R&I à grande échelle à accéder aux sources de financement pertinentes.

Cette activité sera étroitement liée à l'action de soutien R&I de 25 millions d'euros pour le déploiement de **démonstrateurs phares pour la phase de réalisation de la nouvelle initiative européenne Bauhaus**. Les villes participant à la mission des villes seront soutenues pour inclure la dimension "Bauhaus" dans leur CCC et devraient donc être en bonne position pour déployer l'un des cinq démonstrateurs phares Bauhaus.

⁶⁴ Les travaux de R&I qui contribueront aux objectifs de la mission s'appuieront principalement sur les résultats existants ou à venir de la recherche financée au titre des précédents programmes-cadres de R&I de l'UE, tels que la réduction des émissions et de la pollution atmosphérique ; l'amélioration de la qualité de vie par un changement des comportements et des modes de vie plus sains ; l'amélioration des conditions

environnementales, en proposant des transports plus propres et plus efficaces ; la réduction des embouteillages, du bruit et de la mortalité routière, en diminuant le nombre de véhicules privés ; l'inclusion sociale et l'innovation, en étendant les transports publics aux zones reculées et en améliorant la connectivité ; la résilience de l'eau, l'efficacité énergétique, l'utilisation et la disponibilité des énergies renouvelables en déployant des solutions innovantes et systémiques qui intègrent des solutions basées sur la nature ainsi que des innovations technologiques, numériques, culturelles, sociales et financières.

⁶⁵ La plateforme de mission fournira une méthodologie aux villes participantes pour cartographier, quantifier et promouvoir ces co-bénéfices.

⁶⁶ <https://www.climate-kic.org/programmes/deep-demonstrations>

Les partenariats d'Horizon Europe - tels que le partenariat Driving Urban Transition (DUT), en particulier - contribueront également à la réalisation des objectifs de R&I en encourageant les "laboratoires vivants", les projets pilotes et l'expérimentation dans les zones urbaines par le biais d'appels spécifiques.

Activité 6 Accélérer et diffuser les connaissances et les capacités (les villes comme pôles d'innovation)

La plateforme de la mission aidera les villes participant à la mission à accéder aux compétences et à l'expertise de l'UE en travaillant avec des pairs et en mettant en réseau les autorités nationales, régionales et locales.

La plateforme de la mission fournira un large éventail de services pour soutenir le développement des compétences et accélérer l'apprentissage/la collaboration/le jumelage et encourager les activités conjointes telles que les marchés publics communs pour le déploiement de solutions innovantes, contribuant ainsi en particulier à l'objectif spécifique 4 de la mission.

Outre le partage de l'expertise, des meilleures pratiques et des connaissances, la plateforme des missions aidera également les villes à **faire équipe avec leurs pairs**. Il peut s'agir de groupes de villes qui partagent des défis similaires et veulent les résoudre ensemble, ou simplement permettre de réaliser des économies d'échelle. Les approches de jumelage peuvent également être utilisées par des villes confrontées à des types de défis très différents. Globalement, cette mise en réseau fondée sur la demande contribuera à faciliter la tâche des villes participant à la mission qui rencontrent des difficultés particulières pour atteindre l'objectif de neutralité climatique, peut-être dans un secteur particulier, par exemple la mobilité ou l'énergie. Les possibilités de jumelage concerneront également les villes ayant un objectif de neutralité climatique au-delà de 2030.

La plateforme s'appuiera sur les expériences existantes, y compris celles développées dans le cadre des projets Horizon 2020, et collaborera étroitement avec les initiatives existantes réussies qui ont développé des connaissances et une expertise, en particulier avec la **Convention des maires** et ses méthodologies et processus élaborés conjointement avec le CCR, et le groupe de praticiens des villes de la Communauté de la Convention ainsi que les **CCI de l'IET**.⁶⁷ Les atouts du contexte des **villes et communautés intelligentes** et du marché des villes intelligentes seront pris en compte, notamment en ce qui concerne l'engagement des parties prenantes privées et publiques pour soutenir le financement et la mise en œuvre des projets.

L'accélération et la diffusion des connaissances et du savoir-faire se feront également par le biais de **réseaux nationaux dédiés** au soutien des missions. Il s'agira notamment de soutenir un réseau central des missions, un réseau de coopération et de coordination entre les acteurs de l'UE et les acteurs complémentaires nationaux, régionaux et locaux, afin de jeter les bases d'une gouvernance et d'une mise en œuvre solides du concept des missions aux niveaux national et régional, en partageant les expériences de l'approche des missions et en alignant les initiatives nationales sur les missions à venir. Cela impliquera également la mise en place de réseaux nationaux dédiés au soutien des villes sous la forme de plateformes nationales multipartites, favorisant la collaboration, l'apprentissage croisé et la formation, l'échange et la reproduction des meilleures pratiques entre les niveaux européen, national, régional et local.

Une fois fermement établie en Europe, la mission devrait également aider les villes à partager leur expérience et à développer des bonnes pratiques avec leurs homologues en dehors de l'UE. À cette fin, un **réseau mondial de connaissances**

⁶⁷ Par exemple, EIT InnoEnergy aborde huit domaines thématiques, dont "Villes et bâtiments intelligents", "Mobilité et transport" et "Réseaux intelligents et stockage d'énergie", en établissant des alliances à long

terme avec des villes de toute l'Europe. Les objectifs stratégiques de l'IET en matière de mobilité urbaine orientent les activités et les ambitions vers la mission des villes intelligentes et climatiquement neutres en créant un espace urbain vivable, en équilibrant mieux les exigences contradictoires de la mobilité et des autres domaines de la vie des personnes et en déployant des solutions de mobilité centrées sur l'utilisateur, intégrées, éco-efficaces et sûres pour les personnes, les marchandises et les déchets.

Le **Centre pour les villes et le climat** sera lancé au deuxième trimestre 2023 pour faciliter les flux de connaissances à double sens entre les villes qui s'engagent à atteindre les objectifs de la Mission en Europe et ailleurs. Le centre s'appuiera sur l'expérience et les connaissances déjà recueillies par les organisations internationales et les réseaux de villes concernés (Convention mondiale des maires, C40, ICLEI, Mission Innovation, etc.) Le centre assurera également le suivi et la promotion des meilleures pratiques et solutions européennes et internationales susceptibles d'être reproduites et développées dans un esprit de bénéfice mutuel.⁶⁸

Grâce à son rayonnement international, la mission contribuera également à la priorité politique de la Commission consistant à renforcer l'Europe dans le monde et aux objectifs de l'approche globale de la recherche et de l'innovation de l'UE.

Activité 7 Modèles innovants de gouvernance urbaine et engagement des citoyens

*La plateforme de mission aidera les villes à adopter un modèle de **gouvernance innovant** pour contribuer au développement, à la mise en œuvre et au suivi des progrès de la CCC, et en particulier pour impliquer les citoyens et responsabiliser les consommateurs d'énergie.*

La plateforme de la mission aidera les villes participant à la mission à explorer des méthodes de gouvernance innovantes. Ces méthodes innovantes devraient inclure l'implication des principales parties prenantes locales, telles que les plateformes de la société civile, afin de s'engager auprès des citoyens et de les impliquer activement dans le développement, la mise en œuvre et le suivi des progrès de la CCC. Cela permettra de réduire la "mentalité de silo" qui entraîne une fragmentation même au niveau local et de renforcer l'inclusion, la confiance et la légitimité des actions nécessaires. En particulier, en liant les actions locales pour la neutralité climatique à certains des co-bénéfices tels que la qualité de l'air, la réduction des factures d'énergie et la sécurité routière, cela aidera également à développer une plus grande "appropriation" de l'objectif global de neutralité climatique ("maintenant nous comprenons pourquoi nous faisons cela") et induira ainsi un engagement local plus fort et un changement de comportement, par exemple en matière de mobilité. Ces innovations sociales locales contribueront à leur tour à l'important processus d'obtention d'une "adhésion" suffisante au niveau local, régional, national et européen, tant pour la préparation que pour la mise en œuvre de la CCC, répondant ainsi en particulier à l'objectif spécifique 4 de la mission. Une attention particulière sera accordée à l'inclusion des catégories vulnérables de citoyens.

Cette activité, au fur et à mesure de son lancement, sera menée en pleine synergie avec les activités que la Commission promeut par le biais de la Convention des maires et du Pacte européen pour le climat.⁶⁹ que la Commission encourage par le biais de la **Convention des maires** et du **Pacte européen pour le climat**, ce qui sera particulièrement utile dans la phase de lancement pour sensibiliser les villes, les citoyens et toutes les parties prenantes et encourager une forte participation à l'appel à manifestation d'intérêt.

Activité 8 Un cadre commun pour le suivi, le rapportage et la vérification (MRV)

*La plateforme de la mission aidera les villes participantes à **contrôler les données et à rendre compte des performances**.
contribuant ainsi en particulier à l'objectif spécifique 6 de la mission.*

La Mission Villes fournira un cadre commun pour comprendre ce que signifie la neutralité climatique pour les villes. La Mission encouragera les villes à utiliser les cadres de suivi existants, tels que celui utilisé par la Convention des Maires. La plateforme de la Mission fournira aux villes le savoir-faire

nécessaire pour

⁶⁸ Ce faisant, ses activités contribueront à l'action extérieure de l'UE en matière de diplomatie climatique, comme indiqué dans les conclusions du Conseil du 18 janvier 2021.

⁶⁹ Par exemple, les pratiques de gouvernance intégrée et la mise en place de pactes climatiques locaux et d'autres modèles d'engagement citoyen en faveur de la transition énergétique propre et de la neutralité climatique.

développer une base de référence, en utilisant des outils de suivi établis et des indicateurs clés de performance (KPI) convenus pour mesurer et communiquer sur les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif du CCC. Un principe important du CCC sera que les plans peuvent être ajustés pour tenir compte de l'évolution du contexte (interne et externe).

D'autres références au cadre de suivi sont incluses dans la section sur le suivi et les rapports.

Activité 9 Réseau d'autorités nationales pour une préparation accrue

Les autorités nationales, régionales et locales devront être pleinement impliquées dans la co-création et la mise en œuvre des CCC (voir activité 1). Un réseau national dédié de contacts sera établi au T2 2022 pour préparer la transition vers la neutralité climatique au sein des villes de leurs pays respectifs.

Comme indiqué dans la section Contexte ci-dessus, les autorités nationales ont un rôle clé à jouer pour aider les villes à atteindre les objectifs de la mission, et il existe une base solide préexistante. La Mission soutiendra davantage le réseau et les villes participant à la Mission en :

- encourager les parties prenantes régionales ou nationales concernées (par exemple, les entreprises régionales de transport, les producteurs nationaux d'énergie, les institutions nationales de recherche, etc ;
- en renforçant le cadre national de financement de l'action climatique, y compris tout financement reçu par le biais des plans de relance et de résilience, afin de contribuer au portefeuille de financement global des villes ; et en
- encourager les jumelages ou les réseaux de villes régionales afin de soutenir le transfert de connaissances et les efforts de reproduction, multipliant ainsi l'impact global de la mission.

Activité 10 Un cadre réglementaire favorable

*La Plateforme de la Mission fournira également des recommandations afin d'aborder les **barrières réglementaires** qui peuvent exister au niveau local, régional et/ou européen, contribuant ainsi en particulier à l'objectif spécifique 5 de la Mission.*

La plateforme de mission engagera les principales parties prenantes pour synthétiser et tester les solutions proposées pour le déploiement et d'autres aspects clés et les leçons tirées des expériences de co-création de la CCC, en particulier sur l'interprétation, la mise en œuvre et l'impact des lois, des règlements et des normes. À partir de 2024, il devrait en résulter des recommandations concrètes en matière de politique de financement et d'investissement afin d'accélérer le cheminement des villes vers la neutralité climatique en 2030, et d'aider la prochaine vague de villes qui suivront à préparer leurs plans.

Ce travail fournira également un retour d'information précieux pour les politiques d'action en matière de climat et de pollution au niveau de l'UE et aux niveaux national et régional, ce qui leur permettra de mieux soutenir les villes dans le cadre des changements nécessaires. Ce type d'échange à double sens peut non seulement aider les villes qui se préparent à la neutralité climatique, mais aussi contribuer à l'élaboration de recommandations d'application plus large sur d'autres aspects du cadre climatique et énergétique de l'UE pour 2030, tels que l'intégration des politiques énergétiques nationales.

et climatiques (NECP)⁷⁰ les programmes nationaux de lutte contre la pollution atmosphérique (PNLPA) ainsi que d'autres stratégies sectorielles de l'UE.

Grâce aux expériences des villes participant à la mission, la Commission et les États membres disposeront d'éléments concrets pouvant contribuer à l'élaboration d'un cadre réglementaire plus favorable au Green Deal européen dans son ensemble.

⁷⁰ L'UE met en œuvre ses objectifs de Paris au moyen d'un cadre politique centré sur les plans nationaux pour l'énergie et le climat (PNAEC) qui définissent l'ambition des États membres en matière d'énergie et de climat pour 2030 et le cadre pour y parvenir. Les PNAEC comprennent des domaines prioritaires pour les réformes et les investissements tels que la rénovation du parc immobilier et l'accès à des logements abordables, la décarbonisation de l'industrie et des énergies renouvelables, la mobilité durable et l'intégration des systèmes énergétiques, y compris les infrastructures, les batteries et l'hydrogène renouvelable.

BUDGET

Afin de soutenir les villes dans leur transformation vers la neutralité climatique, **un large éventail de fonds et d'instruments de financement devra être déployé** au niveau européen, national, régional et local, provenant de sources privées et publiques. Comme indiqué dans le résumé exécutif, la notion de "budget" pour la mission est potentiellement trompeuse car les besoins en ressources des objectifs généraux vont bien au-delà de ce que l'UE peut fournir. En effet, comme cela a déjà été indiqué, un élément clé consistera à aider les villes à développer leur accès à la communauté financière au sens large, notamment au Groupe BEI, aux banques nationales de promotion et aux marchés des capitaux. Les besoins détaillés de chaque ville devront être exposés dans la section du plan d'investissement de leur CCC.

C'est pourquoi le budget de la mission doit être distingué des indications de coûts moyens globaux qui ont été faites - par exemple dans l'étude Material Economics citée ci-dessous - pour financer la transition vers la neutralité climatique dans une ville. Le budget de la Mission doit être utilisé comme un outil de levier pour créer les conditions cadres permettant à toute ville intéressée de l'UE de déployer un CCC avec ses citoyens pour atteindre la neutralité climatique. Le succès de cette Mission dépendra en fin de compte de son potentiel à débloquer, pour chaque ville, les fonds et financements beaucoup plus importants nécessaires à la réalisation de ces contrats.

Pour illustrer ce point, le Conseil de la mission a estimé, sur la base d'une étude de Material Economics⁷¹ que la transformation de 100 villes européennes d'une taille moyenne de 100 000 habitants en villes climatiquement neutres d'ici 2030 coûterait environ 96 milliards d'euros, soit une moyenne d'un milliard d'euros par ville (avec des variations considérables entre les villes). 94 % de l'investissement initial serait compensé par les retours sur investissement dans 30 ans. Cette estimation est basée sur l'expérience recueillie par Material Economics et testée sur sept villes soutenues par les projets de démonstration approfondie Climate-KIC de l'IET. Il convient de noter que si les plus grandes villes d'Europe participent à la mission, augmentant ainsi la taille moyenne de la population, le coût total de la mise en place de 100 villes climatiquement neutres dépasserait largement les 96 milliards d'euros.

Soutien de l'UE à la R&I par le biais d'Horizon 2020 et d'Horizon Europe⁷²

Un ensemble complet d'activités portant sur la neutralité climatique des villes a déjà été lancé dans le cadre d'Horizon 2020 et a été prévu dans le premier programme de travail d'Horizon Europe, ce qui assurera un décollage rapide de la mission au cours du second semestre de 2021, notamment :

- 53 millions d'euros pour la première phase de la plate-forme de mission ;
- 2 millions d'euros pour l'intégration des nouveaux principes européens du Bauhaus dans les CCC ;
- 1 million d'euros pour le soutien aux travaux préparatoires de l'expression d'intérêt/évaluation des candidatures, cartographie des solutions de R&I (à mettre en œuvre par le CCR) ;
- 2 millions d'euros pour la mise en place d'un réseau avec les États membres afin de soutenir la transition vers des villes climatiquement neutres.

⁷¹ Étude demandée par la Commission des missions à Material Economics, non publiée.

⁷² Le financement d'Horizon Europe et les activités proposées sont soumis à l'approbation des États membres lors de l'adoption des programmes de travail successifs de la mission.

Les différentes parties de la mission peuvent toutefois être chiffrées dans le cadre d'une analyse budgétaire plus conventionnelle. La Commission veillera à ce que les **activités de R&I de l'UE dans le cadre d'Horizon Europe** disposent d'un budget dédié qui sera consacré au développement, à l'essai et à la démonstration de solutions nouvelles et innovantes pour la neutralité climatique des villes dans tous les secteurs. Le déploiement de solutions, y compris la mise à l'échelle, le conseil financier sur mesure, la réduction du risque des investissements et le label Mission (voir l'activité 4 ci-dessus), permettra aux villes de bénéficier d'un soutien plus ciblé de la part des autres programmes de financement de l'UE.

Les activités à inclure dans les trois premières années des programmes de travail d'Horizon Europe sont les suivantes :

Plate-forme de mission :

Portée : soutien à fournir à la plateforme de la mission pour compléter les services de conseil développés par le projet sélectionné dans le cadre de l'appel européen Green Deal, sujet LC-GD-1-2-2020.⁷³ qui devront être fournis à toutes les villes sélectionnées dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, afin de les aider à préparer leur CCC, et à financer d'autres projets pilotes et de démonstration innovants. Les activités d'équipe et de jumelage devraient également être soutenues entre les villes afin de faciliter la transition vers la neutralité climatique des villes qui arriveront après 2030. Afin d'assurer la continuité des services fournis et un soutien durable à la plateforme, la possibilité de signer un accord-cadre de partenariat (FPA) avec la plateforme devrait être envisagée. La plateforme de la mission, elle-même financée en tant qu'action de recherche et d'innovation (AIR), soutiendra les démonstrateurs et les pilotes de R&I afin de répondre aux besoins exprimés par les villes pour évoluer vers la neutralité climatique (au moins deux tiers de ses activités) ainsi que de fournir une assistance technique et des services aux villes qui s'engagent à atteindre les objectifs de la mission. Comme pour le sujet de l'appel H2020 Green Deal, il est prévu que la majorité du budget global alloué à la Plateforme de la Mission soit consacré à ces activités de R&I dont le TRL varie principalement de 3 à 5.

Développement et mise à l'échelle des activités de R&I :

- Portée : Comme la Mission Villes et en particulier les CCC seront basés sur les besoins des villes, il est difficile de décrire précisément à ce stade quelles actions de R&I supplémentaires devront être financées. Cependant, il est clair que de nouveaux projets Horizon Europe, au-delà de ce qui est fait dans le cadre de la plateforme de la mission, seront nécessaires. Par exemple, pour soutenir les activités de R&I pour le développement, l'essai, la démonstration et la mise à l'échelle de solutions nouvelles et innovantes pour la neutralité climatique dans les villes à travers les secteurs (par exemple, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la mobilité durable, sûre et intelligente, la numérisation, etc.) par le biais d'appels à propositions traditionnels mais aussi par le biais de nouveaux partenariats européens Horizon Europe. Afin de garantir l'impact, la liste de ces actions est limitée afin de fournir suffisamment de ressources aux projets pour qu'ils aillent au-delà des preuves de concept et des pilotes limités. Il est également important de soutenir plusieurs projets dans chacun de ces thèmes afin d'offrir un large éventail de solutions testées aux villes.

Les solutions numériques et intelligentes seront encouragées en tant que catalyseurs horizontaux dans toute la gamme d'actions, le cas échéant.

De fortes contributions à la mission "Villes" sont également attendues par le biais des partenariats Horizon Europe, tels que :

⁷⁴ De nombreuses infrastructures de recherche paneuropéennes telles que ESS ERIC (European Social Survey), SHARE ERIC (Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe), ICOS ERIC (Integrated Carbon Observation System) et ACTRIS (Aerosol, Clouds and Trace Gases Research Infrastructure) contribuent aux objectifs de la mission en fournissant aux villes les outils et les données nécessaires à la préparation de leurs plans d'action en faveur du climat et au suivi de leur mise en œuvre.

- *Conduire les transitions urbaines vers un avenir durable (DUT)* pour offrir aux décideurs des municipalités, des entreprises et de la société les moyens d'agir et de permettre les transformations urbaines nécessaires pour relever les défis urbains complexes par le développement, la diffusion et la reproduction de nouvelles connaissances et preuves, des approches et des solutions intégrées, l'expérimentation locale et des approches participatives par le biais de "laboratoires de vie urbaine", le renforcement des capacités, l'apprentissage entre pairs et la mise en réseau des villes, des acteurs concernés et des citoyens ;
- *Un environnement bâti durable centré sur les personnes (Built4People)* pour un parc immobilier et un environnement bâti de haute qualité, à faible émission de carbone, économe en énergie et en ressources, afin de favoriser la transition vers la durabilité, la faible émission de carbone et un mode de vie durable ;
- *Vers un transport routier à zéro émission (2ZERO)* pour accélérer le développement du transport à zéro émission de gaz d'échappement en Europe pour un système de transport routier propre et neutre sur le plan climatique ;
- *Connected and Automated Driving (CCAM)* pour démontrer des concepts de mobilité inclusifs, orientés vers l'utilisateur et bien intégrés, favorisant la coopération entre les différents modes de transport, avec une sécurité accrue, une réduction de la congestion et une réduction de l'empreinte environnementale et carbone ;
- *Transition énergétique propre (CETP)* pour développer des technologies de production, de conversion et de stockage d'énergie propres et abordables engageant les consommateurs et les producteurs dans la réponse à la demande, l'accélération de l'intégration sectorielle, les technologies renouvelables, la transformation numérique pour un système énergétique durable soutenant une transition juste dans les villes comme dans les zones rurales.

L'approche en partenariat favorisera l'adhésion et l'engagement de l'industrie pour la mise à l'échelle et le déploiement des solutions développées dans le cadre de l'appel. Alors que les partenariats coprogrammés tels que 2ZERO couvriront principalement des actions d'innovation (IA) avec un TRL allant de 5 à 8, il est prévu que les partenariats cofinancés tels que DUT soutiennent des actions de R&I avec un TRL inférieur allant généralement de 3 à 4.

Services de conseil financier, PCP/PPI et dé-risqueage des investissements :

- Champ d'application : soutien aux services de conseil financier à fournir pour aider les villes à développer et éventuellement à mettre en œuvre leur stratégie d'investissement pour devenir climatiquement neutres. Le budget sera utilisé pour compléter les activités et structures existantes, telles que l'assistance énergétique locale européenne (ELENA) et le conseil InvestEU, afin d'éviter les doubles emplois tout en garantissant que les villes de la mission reçoivent un soutien ciblé (voir "Autres financements de l'UE" ci-dessous). Des dispositions devraient également être prises pour soutenir le lancement par les villes d'achats pré-commerciaux (PCP) et d'achats de solutions innovantes (PPI), comme le permettent les règles d'Horizon Europe.

Outre ce budget dédié à la Mission des Villes dans le Programme de travail de la Mission des Villes, Horizon Europe développera également des activités pertinentes pour la Mission des Villes et contribuant directement ou indirectement à ses objectifs. Il existe plusieurs initiatives à travers les différents **clusters du Pilier II d'Horizon Europe** qui sont pertinentes et peuvent contribuer aux objectifs de la Mission. Des contributions indirectes peuvent également provenir d'activités

financées dans le cadre du Pilier I (par exemple, les connaissances développées à un faible TRL par le biais des projets ERC Marie Skłodowska-Curie ou du programme Infrastructures de recherche).⁷⁴) et III (en particulier par le biais du **Conseil européen de l'innovation**). Comme

⁷⁴ De nombreuses infrastructures de recherche paneuropéennes telles que ESS ERIC (European Social Survey), SHARE ERIC (Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe), ICOS ERIC (Integrated Carbon Observation System) et ACTRIS.

En ce qui concerne les projets du CER, plus de 160 projets ont été financés dans le cadre de l'initiative H2020 et portent sur les villes et le développement urbain (notamment sur la modélisation, l'économie, l'histoire, les systèmes énergétiques).⁷⁵ Ces actions seront croisées afin de fournir une image complète de leur contribution et de signaler d'autres opportunités intéressantes pour les activités de la Mission Villes.

Un certain nombre de **partenariats**⁷⁶ **Horizon Europe** peuvent également contribuer directement ou indirectement à l'objectif de la Mission et les synergies seront encouragées afin de maximiser l'impact de leur potentiel. Par exemple, des appels dédiés aux villes participant à la mission seront organisés pour des projets de démonstration (par exemple sur les transports publics fonctionnant à l'hydrogène afin d'avoir dans la mission la "première ville à hydrogène" de l'UE).

Les synergies possibles peuvent également être explorées avec d'autres types d'initiatives telles que les **alliances industrielles**⁷⁷ **les projets importants d'intérêt européen commun** et les **partenariats européens d'innovation**, dont les résultats peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de la mission.

Synergies avec les autres missions

Il existe clairement des **synergies avec d'autres missions** telles que la mission Adaptation climatique et la mission Océans et eaux - par exemple pour les villes portuaires qui devront prendre en compte l'impact de l'élévation du niveau de la mer pour leurs infrastructures lors de leur transition vers la neutralité climatique - et la mission Villes est désireuse de développer ces liens - également pour éviter toute duplication inutile du travail.

Par exemple, toutes les missions abordent également le rôle que les États membres, les autorités régionales et locales, les autres parties prenantes et les citoyens doivent jouer. Par conséquent, les activités de communication et de sensibilisation doivent être coordonnées entre les missions afin de maximiser leur impact.

Les cinq missions d'Horizon Europe travailleront ensemble pour collaborer et partager les meilleures pratiques au cours de leur mise en œuvre sur des questions transversales telles que l'engagement des citoyens, la gestion des connaissances, le suivi et l'évaluation et les activités de communication et de sensibilisation.

En particulier, afin d'assurer une bonne coordination et d'éviter les doublons dans le soutien apporté aux communautés locales par les missions Adaptation climatique et Villes, deux actions seront explorées :

- l'utilisation du mécanisme d'appui stratégique dans le cadre de la stratégie d'adaptation de l'UE, qui sera accueilli par la Convention des maires ;
- la contribution du Pacte européen pour le climat à l'engagement des citoyens.

Lorsque des synergies thématiques sont possibles, les quatre missions de l'opération "Green Deal" (océans, mers et eaux ; sols, santé et alimentation ; adaptation au changement climatique et villes neutres sur le plan climatique) chercheront à développer des synergies communes.

(Infrastructure de recherche sur les aérosols, les nuages et les gaz à l'état de traces) contribuent aux objectifs de la mission en fournissant aux villes les outils et les données nécessaires à la préparation de leurs plans d'action en faveur du climat et au suivi de leur mise en œuvre.

⁷⁵ Voici quelques exemples de projets potentiellement pertinents : "Gouverner les transitions durables énergie-mobilité", "Une nouvelle façon de prévoir le climat et l'urbanisme pour les villes", "La digitalisation disruptive pour la décarbonisation".

⁷⁶ Il s'agit notamment de : Environnement bâti durable centré sur l'homme (Built4People), Partenariat européen - Vers un transport routier à zéro émission (2ZERO), Partenariat européen pour une mobilité

coopérative, connectée et automatisée (CCAM), Partenariat européen pour un transport par voie d'eau à zéro émission, Partenariat européen - Favoriser les transitions urbaines vers un avenir durable (DUT), Partenariat européen pour des réseaux et services intelligents (SNS) (à confirmer).

⁷⁷ https://ec.europa.eu/growth/industry/policy/industrial-alliances_en

des solutions sur des questions spécifiques, par exemple, lorsqu'il est judicieux de développer des **démonstrateurs communs** et/ou de lancer des **appels thématiques ou sectoriels croisés**. Il est important de maximiser les synergies des différentes missions et leur impact à travers l'Europe, en particulier lorsqu'il est nécessaire de contribuer à accélérer la réalisation des objectifs de la Dealers verte européenne.

Autres fonds/financements de l'UE

La mission est ancrée dans la R&I, mais les activités soutenant la mission des villes et ses objectifs dans le cadre d'Horizon Europe ne suffiront pas à couvrir les besoins de financement beaucoup plus importants des villes pour atteindre la neutralité climatique. Les villes elles-mêmes ont des ressources limitées et des investissements substantiels seront nécessaires pour atteindre les objectifs dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, des transports verts, et beaucoup d'entre eux reposeront sur le déploiement de technologies existantes qui ne relèvent pas de la compétence du règlement Horizon Europe. Il existe de nombreux programmes de l'UE qui offrent un soutien sectoriel aux villes, tous avec des types de soutien, des conditions d'éligibilité et des délais de candidature différents. Comme l'illustre l'addendum, le paysage actuel du financement des solutions neutres en termes de climat pour les villes est vaste, sectoriel et fragmenté tout au long de la chaîne de valeur des investissements des villes.

La mission "Villes" contribuera à concentrer le soutien de l'UE provenant de différentes sources pour le déploiement de solutions climatiquement neutres, notamment grâce au label de la mission (voir l'activité 4 ci-dessus), qui permettra une approche plus stratégique du financement de l'UE pour les villes en libérant des synergies entre ces types d'activités de l'UE.

Au cours des sept prochaines années, le **Fonds européen de développement régional** et le Fonds de cohésion devraient investir plus de 100 milliards d'euros dans des projets liés au climat et à l'environnement.⁷⁸ Ces investissements seront axés sur les villes et les régions qui doivent faire un pas en avant pour atteindre un avenir neutre sur le plan climatique et sans déchets, et qui ont besoin de soutien pour une transformation économique intelligente.

Le **mécanisme de redressement et de résilience (RRF)** mettra à disposition 672,5 milliards d'euros de prêts et de subventions pour soutenir les réformes et les investissements entrepris par les États membres. L'objectif est de rendre les économies et les sociétés européennes plus durables, plus résilientes et mieux préparées aux défis et aux opportunités des transitions verte et numérique. Les plans nationaux de résilience et de relance (PRR) élaborés par les États membres sont en cours de finalisation et soumis à la Commission. Chaque PRR doit inclure un minimum de 37 % de dépenses pour les investissements et les réformes climatiques et un minimum de 20 % de dépenses pour favoriser la transition numérique. Les investissements prévus mis en avant dans ce processus mené par les États membres constituent une base pour des discussions ciblées sur la manière dont les États membres peuvent soutenir les objectifs des villes qui visent à devenir climatiquement neutres. L'une des premières tâches de la Mission, soit par le biais de la Plateforme de la Mission, soit par le biais du réseau de contacts nationaux, est de fournir aux villes intéressées une cartographie complète des opportunités qui leur sont offertes dans le PRR national pour soutenir la mise en œuvre de leur CCC.

Le **Fonds pour une transition juste** viendra compléter ces efforts de la politique de cohésion. Avec ses 19,2 milliards d'euros, le Fonds apportera un soutien ciblé aux territoires confrontés à de graves difficultés socio-économiques dans les domaines suivants

⁷⁸ Au cours des sept prochaines années, le Fonds européen de développement régional fournira 450 millions d'euros pour soutenir les villes européennes par le biais de l'initiative urbaine européenne (soutien aux actions innovantes, renforcement des capacités et des connaissances, capitalisation, évaluations de l'impact territorial,

élaboration des politiques et communication) et 80 millions d'euros pour le programme URBACT IV. En outre, 8 % des ressources du FEDER au niveau national doivent être consacrées au développement urbain durable, ce qui représente environ 16 milliards d'euros à mettre en œuvre par le biais de stratégies urbaines intégrées ayant une approche multithématique. En outre, une grande partie du financement au titre des programmes généraux de la politique de cohésion sera investie dans les villes. Près d'un tiers des ressources du Fonds européen de développement régional pour la période 2021-2027 financera des projets verts. Ces fonds sont mis en œuvre dans le cadre de la gestion partagée sur la base des choix stratégiques des États membres et des régions.

en vue de la neutralité climatique, et veillera ainsi à ce que la transition vers la neutralité climatique ne laisse personne de côté. Le financement sera accordé sur la base des plans de transition territoriale préparés par les États membres.

Le **programme Digital Europe** soutiendra et accélérera la transition vers la durabilité des villes grâce au numérique, notamment en aidant les villes à se doter de plateformes de données locales interopérables qui permettent de gérer les flux de données intersectoriels et de faire participer diverses parties prenantes. Le programme soutiendra également la création et la validation d'un espace de données pour les communautés climatiquement neutres et intelligentes. Des exemples de projets de validation pourraient porter sur la mobilité, la gestion de l'énergie, la pollution zéro et l'atténuation du climat. Enfin, pour que les villes puissent réellement bénéficier des grandes quantités de données collectées, surveiller, comprendre et prévoir l'état de l'environnement et prendre des décisions fondées sur des preuves, le financement permettra de préparer le terrain pour le déploiement à grande échelle de jumeaux numériques locaux dans toute l'UE.

InvestEU est un instrument axé sur la demande qui fournira un soutien financier remboursable (dette, fonds propres) à une variété de projets éligibles par l'intermédiaire de partenaires de mise en œuvre tels que le Groupe de la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et d'autres banques nationales de promotion. Le soutien aux infrastructures durables, à l'efficacité énergétique et aux transports propres figure parmi les principales priorités d'InvestEU. Les villes participant à la mission des villes pourraient donc rechercher des financements soutenus par InvestEU pour leurs projets verts. En outre, InvestEU Advisory pourrait fournir une assistance financière et technique indispensable à des projets connexes via ses différentes initiatives (par exemple, ELENA).

La Commission prévoit déjà d'intensifier l'assistance technique et de la rapprocher des acteurs régionaux et locaux, notamment en renforçant ELENA et en utilisant le guichet d'assistance technique du Fonds pour la résilience et la relance. Une source supplémentaire d'aide au renforcement des capacités sera offerte par le nouvel instrument d'assistance technique proposé dans le cadre du plan de relance, le dispositif "EU City" et le mécanisme d'aide au développement de projets dans le cadre de LIFE, ainsi que par le renforcement des capacités administratives et l'assistance technique dans le cadre des fonds de la politique de cohésion post-2020.

Dans un contexte local, les investissements pourraient être financés dans le cadre des instruments territoriaux du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) : Investissements territoriaux intégrés (ITI), Développement local piloté par la communauté (CLLD) et LEADER. En outre, les autorités urbaines peuvent tirer parti de l'allocation minimale obligatoire de 8% du FEDER au niveau national pour le développement urbain durable mis en œuvre sur le terrain par le biais de stratégies de développement urbain et territorial intégrées.

Pour la deuxième phase de la mise en œuvre de la Mission Villes, **à partir de 2024, la Commission envisage de mettre en place un nouveau mécanisme de prêt et de mixage de la Mission Villes** afin de soutenir les villes ayant l'ambition de devenir climatiquement neutres d'ici 2030. Le conseil de la mission a conseillé de mettre en place un nouveau mécanisme de prêt et de mélange, cofinancé par Horizon Europe et InvestEU, via la BEIG⁷⁹ la BERD, les institutions nationales de promotion, les investisseurs privés et les fondations afin de soutenir efficacement la mission des villes et la mise en œuvre de la CCC. Cette facilité pourrait être un effort conjoint entre la Commission et notamment la BEIG et potentiellement d'autres institutions financières nationales et internationales et serait soutenue par InvestEU, en particulier les fenêtres "Recherche, Innovation et Digitalisation" et "Infrastructure durable".⁸⁰. Ce nouveau mécanisme pourrait être considéré comme le principal bailleur de fonds permettant aux villes d'accéder à des options de financement mixte (prêts et fonds propres principalement). Il est en outre

⁷⁹ Entre 2012 et 2018, la BEI estime avoir prêté 152 milliards d'euros à des projets dans les zones urbaines, dont près de 26 milliards ont été directement investis dans des actions d'atténuation du climat.

⁸⁰ Un exemple est fourni par le fonds Connecting Europe Broadband, pour lequel la BEI fournit 140 millions d'euros, dont 100 millions sont garantis par les FESI.

On s'attend à ce que l'installation tienne pleinement compte des offres des services de jumelage Explore-Shape-Deal du marché des villes intelligentes pour compléter ses opérations.

La BEIG et les autres institutions financières internationales

En outre, ces dernières années, le Groupe BEI a intensifié son soutien au développement urbain, notamment dans le domaine de l'efficacité énergétique et pour accélérer les nouvelles technologies telles que l'e-mobilité et la numérisation sous le drapeau du Mécanisme pour des transports plus propres. La BEI a financé plus de 107 milliards d'euros d'investissements urbains au cours de la période quinquennale 2016-20, et plus de 45 % de ses prêts directs aux opérations urbaines ont constitué des investissements en faveur de l'action climatique. Le Groupe BEI continuera à déployer une gamme de structures de financement qui contribuent à accélérer le déploiement d'un développement urbain intelligent et vert. Il s'agit notamment de prêts-cadres urbains qui peuvent être configurés de manière à privilégier les investissements climatiques et qui cofinancent des investissements multisectoriels sur une période de 4 à 5 ans dans le cadre du programme d'investissement pluriannuel d'une ville. Des investissements uniques plus importants sont réalisés dans des projets majeurs tels que des projets de transport public urbain (c'est-à-dire des prêts d'investissement). Des prêts intermédiés peuvent être déployés, par exemple via les CNP, les banques commerciales et les plates-formes d'investissement, pour atteindre les villes plus petites (par exemple, moins de 50 000 habitants) où les prêts directs sont moins pratiques. Des fonds de développement urbain ou des instruments financiers renouvelables peuvent également être déployés. Tous ces développements seront d'un intérêt direct pour le travail de la Mission.

Financement privé

Les dépenses publiques au niveau européen et national ne seront pas suffisantes pour répondre aux besoins financiers des villes de la mission. La majorité des besoins d'investissement devra être couverte par des investisseurs privés (particuliers, entreprises, banques commerciales, autres investisseurs privés). InvestEU et d'autres programmes de l'UE peuvent soutenir les investissements tournés vers l'avenir dans toute l'UE, contribuer à la mobilisation des investissements privés et fournir des services de conseil aux projets et aux opérateurs dans le domaine des infrastructures durables et des actifs mobiles, ainsi que soutenir les entreprises et les PME innovantes dans les domaines de la mobilité intelligente et durable ainsi que de la rénovation des bâtiments et de la fourniture de chauffage à haut rendement énergétique.

La disponibilité de financements privés pour les investissements verts jouera donc un rôle essentiel. Des mesures importantes ont été prises par la Commission pour rendre le système financier plus durable, notamment avec l'adoption en 2020 du règlement sur la taxonomie créant un système de classification des activités économiques vertes. L'acte délégué relatif à la taxonomie adopté par la Commission en avril 2021 fournit une longue liste d'activités économiques qui contribuent substantiellement aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Les travaux sur les objectifs environnementaux plus larges (prévention de la pollution, protection des ressources en eau, économie circulaire et biodiversité) sont en cours en vue d'une adoption formelle par les colégislateurs au plus tard à la fin de 2022. Cela facilitera la mise à l'échelle des produits financiers verts, tels que les obligations vertes et liées à la durabilité ainsi que la titrisation verte, adaptés pour augmenter la qualité des dépenses dans les villes tout en réorientant les ressources vers des investissements verts, intelligents et productifs. Le programme de financement durable de l'UE, en mobilisant les citoyens et les petits investisseurs, offre également un large éventail de nouvelles possibilités pour les habitants des villes de contribuer directement au financement de projets durables ayant un impact positif important sur leur environnement local. La finance numérique, qui facilite les paiements, l'épargne, l'investissement ou l'assurance, a un potentiel important pour faciliter la participation des citoyens/résidents aux efforts locaux pour renforcer la résilience

climatique et la transition des villes vers la neutralité climatique. Cela pourrait se faire, par exemple, en créant des plates-formes d'investissement et/ou de financement par la foule ou en émettant des obligations vertes au détail, dont les fonds collectés seraient consacrés, éventuellement en combinaison avec le financement fourni par les autorités locales, aux projets d'infrastructures durables respectifs. Cela permettrait de réduire considérablement le

Il ne s'agit pas d'un besoin de financement externe, mais d'un moyen de renforcer l'appropriation du processus de transformation et des projets verts par les communautés locales.

GOUVERNANCE, SUIVI ET RAPPORTS

Des cadres de suivi doivent être élaborés à la fois pour vérifier les progrès des villes vers l'objectif 2030 et pour évaluer régulièrement les performances de la mission en tant que nouvel instrument de mise en œuvre.

Gouvernance de la mission

La gouvernance de la Mission est entièrement conforme à la décision de la Commission sur la gouvernance d'Horizon Europe⁸¹ qui décrit en détail le rôle et les responsabilités des principaux acteurs des missions. La Commission européenne, représentée par le chef de mission, sera responsable de la mise en œuvre de la mission. Le chef de mission et son adjoint sont notamment responsables de la préparation du plan de mise en œuvre, de la coordination du portefeuille de projets, des synergies et de la coordination des activités pertinentes pour une mission, de l'engagement des citoyens et des activités de communication, de la coordination avec les initiatives des États membres et des régions, ainsi que du suivi de l'avancement général de la mission.

Le Groupe des propriétaires de la mission est composé des services de la Commission européenne qui sont essentiels à la mise en œuvre de la mission. Au moment de la rédaction du présent document, les DG RTD, MOVE, ENER, CNECT, EAC, MARE, ENV, CLIMA, REGIO, GROW, HOME et JRC ainsi que le CINEA font partie de ce groupe. Le groupe des propriétaires de la mission définit et propose les besoins de la mission en matière de recherche et d'innovation, prépare le programme de travail de la mission, notamment en co-crédant les projets de recherche et d'innovation à présenter dans le cadre du programme de travail global d'Horizon Europe, et examine comment les autres instruments, politiques et actions de la Commission peuvent contribuer aux objectifs de la mission.

Le secrétariat de la mission, hébergé par la DG RTD, mais comprenant des membres de plusieurs DG différentes, gèrera les opérations de la mission, y compris l'interaction avec le conseil de la mission, composé d'experts de haut niveau qui conseillent la Commission sur la mise en œuvre de la mission. L'Agence exécutive CINEA soutiendra la mise en œuvre de la mission.

D'autres structures de soutien dédiées, telles que la plateforme de la mission, apporteront également leur soutien à la mission. Ces structures seront établies par le biais du programme Horizon Europe, en complément de ce qui est déjà établi dans le cadre d'Horizon 2020. L'une de ces actions soutiendra en particulier un réseau de contacts nationaux dans les États membres qui aura la responsabilité d'aider les villes de leur pays à s'engager en faveur des objectifs de la mission par un alignement des initiatives et programmes nationaux/régionaux pertinents. Des représentants de ce réseau seront inclus dans la gouvernance de la Mission.

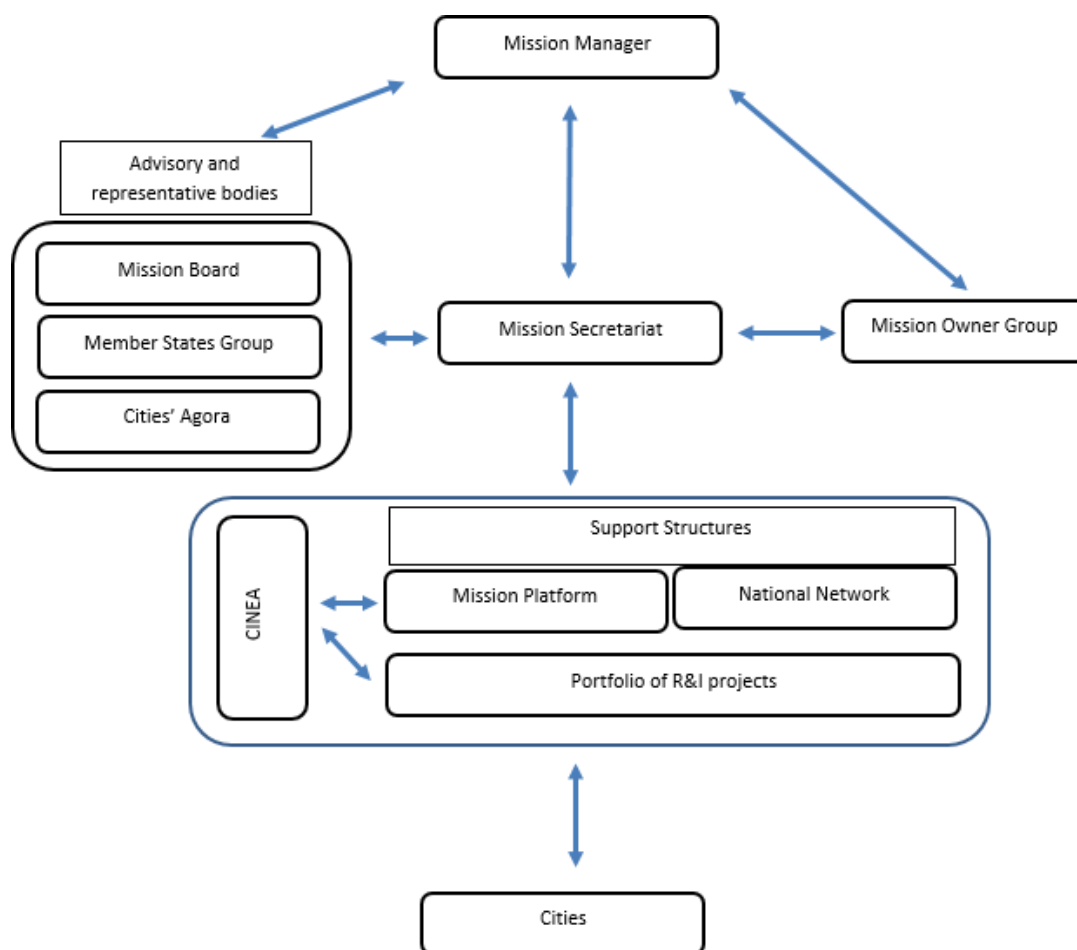
Enfin, une "agora" composée de représentants des villes (y compris les représentants des régions environnantes et des gouvernements nationaux) qui s'engageront à atteindre les objectifs de la mission complètera la gouvernance de la mission et permettra aux villes de partager leur expérience et leurs bonnes pratiques.

La coordination générale des différentes structures de soutien (plateforme de la mission, réseau national) ainsi que des organes représentatifs et consultatifs (conseil de la mission, Agora, représentants des États membres) sera assurée par le secrétariat de la mission sous la supervision du gestionnaire de la mission, en consultation avec le groupe des propriétaires de la mission.

⁸¹ Décision de la Commission concernant la mise en œuvre coordonnée d'Horizon Europe et les règles de fonctionnement du centre politique commun et du centre commun de mise en œuvre d'Horizon Europe, le

programme-cadre pour la recherche et l'innovation (2021-2027), 24 juin 2021, C(2021) 4472 final.

Structure de gouvernance pour illustrer le fonctionnement pratique de la mission :



Suivi des villes

Un suivi dynamique et en temps réel de la progression vers la neutralité climatique sera essentiel pour maintenir un sentiment d'urgence, de réussite et de motivation parmi les villes et les parties prenantes concernées. En même temps, le suivi en temps réel permet de procéder à des ajustements informés et flexibles de la mission si et quand cela est nécessaire.

À cette fin, la mission mettra en place un système de suivi simple mais solide, utilisant des méthodologies établies, basé sur des indicateurs à court (progrès dans la mise en œuvre), moyen (obtention de résultats tangibles) et long terme (impact).⁸²:

- Les **indicateurs de mise en œuvre** mesureront le niveau d'intérêt des villes pour la neutralité climatique, leur état de préparation et leur diversité ;
- Les **indicateurs de résultats** mesureront le niveau d'engagement des villes en faveur de la neutralité climatique, leur diversité et la mobilisation des financements européens/régionaux/nationaux ;

⁸² Le système est compatible avec le cadre des Key Impact Pathways d'Horizon Europe.

- Les **indicateurs d'impact** mesureront les progrès réels vers la neutralité climatique des villes de la mission, ainsi que leur contribution globale à l'objectif de 55% de la Deal verte européenne, et finalement le nombre de villes climatiquement neutres.

La Mission Villes fournira un cadre commun pour comprendre ce que signifie la neutralité climatique pour les villes. La Mission encourage vivement les villes à utiliser (et continuer à utiliser) les cadres de planification et de suivi existants. En ce qui concerne les transports, il s'agit notamment des plans de mobilité urbaine durable (SUMP)⁸³ et des indicateurs connexes développés par la Commission européenne avec le soutien de 50 villes dans le domaine de la mobilité urbaine durable. En ce qui concerne l'énergie, il s'agit notamment de la méthodologie développée par la Convention des Maires et des Plans d'action pour l'énergie durable et le climat (SECAP).⁸⁴ Un lien plus étroit entre les SECAPs et les SUMP pourrait offrir des avantages supplémentaires aux villes. Le guide thématique SUMP sur l'harmonisation de l'énergie et de la planification de la mobilité urbaine durable fournit déjà un guide étape par étape pour l'harmonisation des SECAP et des SUMP.⁸⁵

Cela aidera les villes à mesurer et à évaluer les interventions dans le domaine des transports urbains.⁸⁶ tandis que la plateforme de mission fournira aux villes un savoir-faire supplémentaire pour développer une base de référence, un outil de suivi cohérent et des indicateurs clés de performance convenus pour mesurer et communiquer sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la CCC.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre en Europe obtenue par les villes participant à la mission sera mesurée en fonction des trois principaux indicateurs définis dans la convention mondiale des maires.

| DÉFINIR LA NEUTRALITÉ CLIMATIQUE |
|---|
| <p>Pour les besoins de la Mission Villes, les calculs sur la neutralité climatique devraient se concentrer sur :</p> <p><u>Émissions de GES de portée 1</u> pour la ville à l'intérieur du périmètre géographique (obligatoire dès le début de la mission). Cet indicateur sera calculé sur la base des émissions provenant des <i>bâtiments</i>, de <i>l'industrie</i>, des <i>transports</i>, du <i>traitement des déchets</i> (déchets solides et eaux usées), de <i>l'agriculture et de la sylviculture</i> et d'<i>autres</i> activités.</p> <p><u>Émissions de GES de portée 2</u> pour la ville (obligatoire dès le début de la mission). <i>Cet indicateur sera calculé sur la base des émissions indirectes dues à la consommation d'électricité fournie par le réseau dans le périmètre géographique et des émissions indirectes dues à la consommation de chauffage et/ou de climatisation fournie par le réseau dans le périmètre géographique.</i></p> <p><u>Émissions de GES de portée 3</u> pour la ville (à examiner plus avant mais à ne pas adopter avant 2030). Les émissions du champ d'application 3 seraient calculées sur la base des émissions "<i>hors frontières</i>" <u>provenant du traitement des déchets produits à l'intérieur de la frontière géographique</u>, des <i>émissions hors frontières</i> provenant de</p> |

⁸³ <https://www.eltis.org/mobility-plans/sump-guidelines> Afin d'encourager l'adoption généralisée des SUMP, la Commission a publié des lignes directrices pour soutenir les autorités locales. Celles-ci ont fait l'objet d'une révision approfondie en 2019, et les lignes directrices révisées sur les SUMP sont accompagnées d'une série de guides complémentaires sur des aspects présentant un intérêt spécifique pour les SUMP. L'un d'eux est le guide thématique SUMP sur l'harmonisation de l'énergie et de la planification de la mobilité urbaine durable, qui fournit un guide étape par étape pour l'harmonisation des SECAP avec les SUMP. Le rôle des SUMP pourrait s'étendre à l'avenir dans le cadre des propositions révisées du cadre de la mobilité urbaine actuellement élaborées par la DG MOVE.

⁸⁴ <https://www.covenantofmayors.eu/plans-and-actions/action-plans.html>

⁸⁵

https://www.eltis.org/sites/default/files/harmonisation_of_energy_and_sustainable_urban_mobility_planning.pdf

⁸⁶ https://ec.europa.eu/transport/themes/urban/urban_mobility/sumi_en

la transmission et la distribution de l'énergie consommée à l'intérieur du périmètre géographique, les émissions hors frontières liées au transport des citoyens vivant à l'intérieur du périmètre géographique, les émissions hors frontières liées à la consommation effectuée à l'intérieur du périmètre géographique (nourriture, vêtements, meubles, matériaux, etc.) et d'autres émissions indirectes. Ces émissions sont indéniablement importantes dans le changement climatique, mais parce qu'elles concernent des actions individuelles des consommateurs qui sont bien en dehors du champ d'action de la Mission Villes ou même des autorités municipales, elles ne doivent pas être incluses dans les calculs de référence. Il est prévu de lancer un ou plusieurs projets de R&I pour examiner cette question plus en profondeur, et les villes sont déjà intéressées pour se joindre à de tels projets.

Les villes devront donc surveiller les émissions de portée 1 et de portée 2 pour la période allant jusqu'à 2030. Pour les villes qui ont rejoint la mission et conclu leur CCC, les indicateurs et le système de suivi seront convenus comme partie intégrante du contrat.

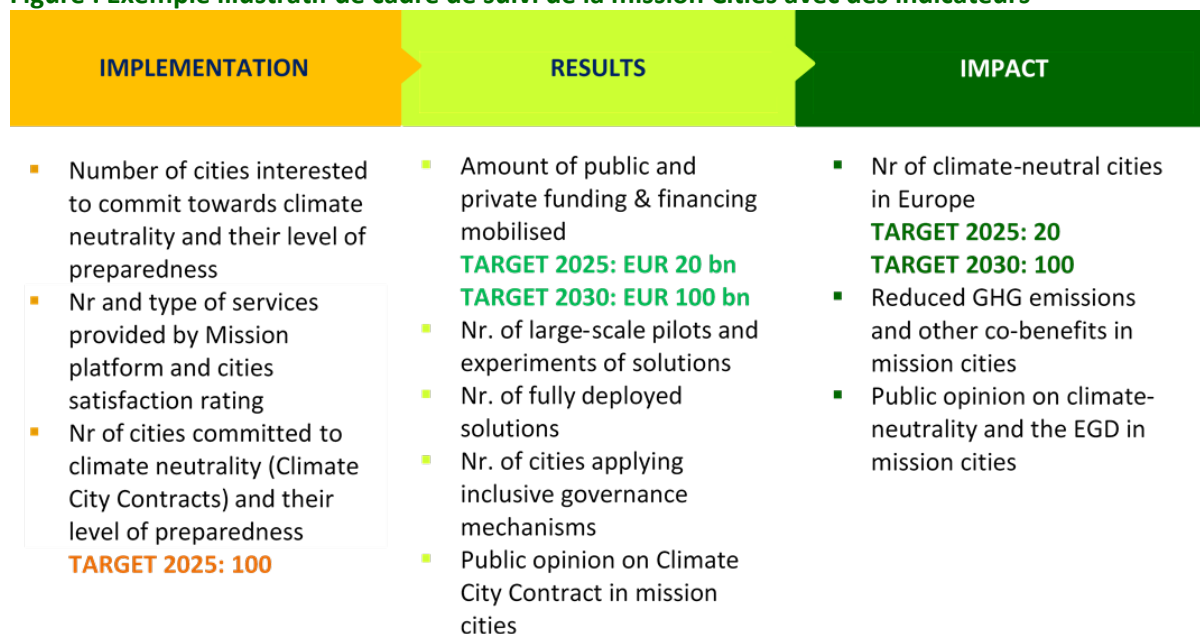
En ce qui concerne la pollution, les indicateurs pertinents de la qualité de l'air pourraient être les niveaux de pollution de l'air à l'intérieur des limites de la ville, tels qu'ils sont déclarés en vertu de la législation européenne (ou tels qu'ils sont surveillés au moyen d'un régime d'évaluation correspondant, à savoir :

- Niveaux de concentration des PM_{2,5} [moyenne annuelle la plus élevée observée dans les stations de fond (sub)urbaines].
- Niveaux de concentration de NO₂ (moyenne annuelle la plus élevée observée aux stations de trafic).

Suivi de la mission

Une première évaluation des missions est prévue en 2023. À ce moment-là, il est prévu d'avancer une planification détaillée pour toute la durée de vie de la Mission (c'est-à-dire les activités de 2024 à 27). Cela explique pourquoi l'accent est actuellement mis en détail sur les actions et les résultats prévus pour 2021-23. Afin d'être en mesure de suivre la mise en œuvre de la Mission Villes et d'évaluer son fonctionnement, un cadre de suivi avec des indicateurs doit être mis en place. Des exemples illustratifs d'activités de suivi et d'indicateurs pouvant être utilisés à cette **fin sont fournis ci-dessous** :

Figure : Exemple illustratif de cadre de suivi de la mission Cities avec des indicateurs



Encadré : Exemple illustratif d'activités de suivi dans le cadre de la mission Cities :

| Résultats | Indicateurs : | Les étapes importantes : |
|---|---|-------------------------------|
| 100 villes climatiquement neutres d'ici 2030 et toutes les villes d'ici | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de villes candidates à l'Année européenne de l'innovation Nombre de villes s'engageant dans G01 et G02 Nombre de CCC signés en 2025, 2030, 2040 % de réduction des GES en 2025, 2030, 2040 par rapport au scénario de référence Nombre de villes atteignant l'objectif de neutralité climatique d'ici fin 2030 | Suivi et rapports annuels |
| 100 villes climatiquement neutres d'ici 2030 et toutes les villes d'ici | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de villes soutenues par la Plateforme de la Mission qui répondront à G01 et G02 Investissement total réalisé par les villes pour soutenir les objectifs G01 et G02, part des investissements liés au numérique Nombre de villes impliquées dans la mission qui s'engagent dans le mouvement Living-in.eu Nombre de villes impliquées dans la mission qui intègrent les principes de l'ONÉ | Q2 2024 pour l'évaluation des |
| 10 % du financement de l'UE dans Cadre financier pluriannuel | <ul style="list-style-type: none"> Budget HE utilisé pour soutenir les villes impliquées | Q2 2024 pour le moyen |

| | | |
|--|--|---|
| <p>et le mécanisme de redressement et de résilience contribuant à la mise en œuvre de la CCC.</p> | <p>la Mission</p> <ul style="list-style-type: none"> • LIFE, CEF, DEP part du budget utilisée pour la mise en œuvre du CCC • Nombre de villes bénéficiant des services de conseil de l'UE • Investissement accordé par la BEI/BERD aux villes impliquées dans la Mission • Le budget du FRR est utilisé pour soutenir les villes impliquées dans la mission. | <p>évaluation des examens</p> |
| | | |
| <p>Mettre en place une plateforme mondiale d'échange de connaissances permettant aux villes participant à la mission de partager leurs expériences et bonnes pratiques avec leurs homologues</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'événements internationaux sur la neutralité climatique organisés avec la participation de villes de l'UE participant à la Mission • Nombre de villes hors de l'UE participant à la | <p>Q2 2023 pour le lancement de la plateforme</p> |
| | | |

CONCLUSIONS

Les objectifs proposés par la mission "Villes" sont stimulants et ambitieux, mais nécessairement au vu du rôle critique que jouent les villes pour atteindre les objectifs de la "Deal verte" européenne : une approche "business as usual" pour soutenir les actions climatiques des villes ne sera pas suffisante.

Le premier objectif de la mission, à savoir disposer de 100 villes européennes climatiquement neutres d'ici à 2030, ancrées dans la recherche et l'innovation, mais ayant la capacité, au fil du temps, de s'appuyer sur cette base, est une étape intermédiaire nécessaire et majeure. La mission "Villes" a le potentiel pour devenir un mécanisme de soutien crucial pour les échéances du "Green Deal 2030" européen. Mais l'objectif ultime est bien sûr de rendre toutes les villes européennes climatiquement neutres d'ici 2050 et de réaliser l'objectif de l'Europe de devenir le premier continent climatiquement neutre à cette date.

Par conséquent, ces deux objectifs sont fortement liés. Les 100 premières villes apporteront une contribution importante aux objectifs de 2030 visant à réduire les émissions de GES de 55 %. Mais elles constitueront en même temps des "banques d'essai" pour toutes les autres villes et offriront une vitrine puissante sur la manière d'atteindre les objectifs de la "Green Deal" au niveau des villes.

Les villes participantes progresseront vers la neutralité climatique dans un cadre européen commun tout en bénéficiant de l'approche innovante axée sur la ville et la demande, en fonction de leurs besoins individuels. Les contrats de ville climatique qu'elles élaboreront en cocréation s'appuieront sur le soutien financier de l'Union européenne, des États et des régions et indiqueront comment elles prévoient d'avoir accès à des financements provenant d'autres sources. Les contrats s'appuieront sur des modèles innovants de gouvernance à plusieurs niveaux, en mettant l'accent sur la participation et l'engagement des citoyens eux-mêmes. Les contrats montreront comment les villes prévoient de s'appuyer sur des recherches et des innovations nouvelles et existantes, mais toujours axées sur l'obtention de résultats.

Les ramifications plus larges d'une Mission des Villes réussie peuvent finalement être plus politiques. Les villes européennes ont un rôle clé à jouer pour gagner le soutien du public aux objectifs du Green Deal européen, car elles sont peut-être celles qui comprennent le mieux les besoins des populations locales. Les autorités municipales sont plus proches du public que la plupart des autres, en première ligne, et fournissent en permanence un large éventail de projets et de services qui ont un impact sur la vie quotidienne des gens. Elles doivent s'assurer que les gens sont conscients des avantages, y compris les co-bénéfices, ainsi que des coûts inévitables, des différentes actions pour atteindre la neutralité climatique. Les résultats obtenus par les villes au niveau local ne représenteront pas seulement une grande partie de la charge nationale et européenne liée à l'accord de Paris.⁸⁷ Elles peuvent également encourager une plus grande adoption de solutions durables en dehors des villes, en créant une tendance que leurs États membres pourront suivre⁸⁸ et en donnant un exemple international de premier plan : les villes climatiquement neutres seront au cœur d'un vaste réseau international axé sur la mise en œuvre de solutions urbaines pour la neutralité climatique, qui s'étendra finalement bien au-delà de l'UE.

Enfin et surtout, la mission "Villes" peut contribuer à faire en sorte que la recherche et l'innovation soient au cœur de la politique publique européenne. Les villes elles-mêmes deviendront des pôles d'innovation, utilisant la recherche et l'innovation beaucoup plus largement que jusqu'à présent pour soutenir les objectifs de la politique européenne. Ce faisant, la mission "Villes" - comme les autres missions - mettra en évidence le rôle de la science, de la recherche et de l'innovation comme fondement de la politique publique européenne. Elle s'inscrirait ainsi dans l'esprit du règlement Horizon Europe, en plaidant en faveur d'un financement et d'un soutien politique futurs non seulement de la recherche et de l'innovation "sociétales et d'un nouveau style", qui tendront à être basées sur les TRL 5-8, mais aussi de la recherche fondamentale dans les TRL 1-4.

⁸⁷ <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/the-paris-agreement>

⁸⁸ <https://energypost.eu/climate-neutral-cities-can-be-the-key-to-winning-public-support-for-the-european-green-deal/>

Il ne fait aucun doute que l'action visant à atteindre la neutralité carbone doit maintenant s'accélérer de manière spectaculaire, et en complément de ce qui est fait pour garantir que l'UE soit "Fit for 55", les villes sont le lieu idéal pour commencer. La capacité de la mission à obtenir une contribution significative des villes sera sa principale valeur ajoutée. De nombreuses villes commencent à adopter les politiques nécessaires à la neutralité climatique et l'idée d'y parvenir d'ici 2050 fait son chemin, comme en témoignent les nouveaux engagements pris par les signataires de la Convention des maires en avril de cette année. Mais jusqu'à présent, seule une poignée de villes se sont engagées à atteindre la neutralité climatique totale d'ici 2030. Sans la substance de la contribution de cette première vague de villes climatiquement neutres, et sans le leadership qu'elles peuvent donner aux autres, les villes ont peu de chances de réaliser leur plein potentiel.

En bref, cette mission représente une occasion majeure pour la Commission, les États membres, les autorités régionales et locales, le secteur privé et les citoyens de forger un partenariat nouveau et innovant avec les villes d'Europe afin de contribuer à apporter une réponse au défi majeur de notre époque.

ADDENDUM - Cartographie des activités en cours soutenues par l'UE et des initiatives politiques ciblant les villes

Plusieurs services et agences de la Commission mènent avec succès des programmes et des projets sur le climat ou des initiatives "vertes" connexes, notamment au niveau sectoriel. Un grand nombre de villes européennes se sont engagées dans de telles actions.

| ACTIONS | VILLES PARTICIPANTES |
|--|--|
| Le défi des 100 villes intelligentes | 136 villes reçoivent un soutien stratégique pour favoriser une reprise économique verte et numérique et la résilience sociale, en s'appuyant sur les technologies avancées. L'une des Les cinq pistes thématiques portent sur "l'économie verte et les accords verts locaux". |
| 100 Énergie positive Districts | Mise en place de 100 quartiers à énergie positive d'ici 2025 |
| CIVITAS | Plus de 800 mesures et solutions innovantes en matière de transport urbain dans plus de 80 laboratoires vivants dans des villes européennes depuis 2002. Plus de 300 villes européennes ont signé la déclaration CIVITAS, qui s'engage en faveur de transports plus propres et innovants. |
| EIT Climate KIC, Villessaineset propres | Des démonstrations approfondies d'actions climatiques radicales dans 15 villes européennes pour prouver la faisabilité de transformations rapides des systèmes. Autres démonstrations les économies circulaires, les systèmes alimentaires neutres sur le plan climatique et les puits de carbone. |
| Initiative des universités européennes | Soutien à la création d'écosystèmes locaux regroupant des établissements d'enseignement supérieur, des villes, des entreprises, la société civile et des citoyens, afin de contribuer à l'élaboration de solutions. pour des villes durables. |
| Horizon 2020 Projets phares | 18 projets impliquant 124 villes phares, suiveuses et observatrices, 186 sites de démonstration de projets à travers l'Europe |
| Marché des villes intelligentes (SCM) | Large éventail de groupes d'action et d'initiatives provenant d'au moins trois secteurs (énergie, mobilité/transport et secteur numérique), avec la possibilité de les étendre. le champ d'application. |
| Programme URBACT | 112 villes ont participé à des projets de neutralité carbone depuis 2002. |
| Actions innovatrices urbaines | 38 villes ont mené des projets sur la qualité de l'air (9), l'économie circulaire (9), les solutions basées sur la nature (5), la transition numérique (7), la transition énergétique (3), la gestion urbaine (4), la gestion des déchets (5) et la gestion des déchets (6). mobilité (5) |
| Développement urbain durable de la politique de cohésion | 684 villes ont mis en œuvre des stratégies intégrées de développement durable axées sur l'adaptation au climat, la qualité de l'air, la société à faible émission de carbone, la mobilité, l'économie circulaire, l'énergie ou les solutions fondées sur la nature au cours de la période 2014-2020 ("villes de l'article 7" du Fonds européen de développement régional). |
| Initiative en faveur du logement abordable | Mise en œuvre de 100 quartiers phares pour la rénovation de logements abordables et sociaux dans une approche intégrée (efficacité énergétique, cohésion sociale et transition numérique) |

| | |
|---|---|
| Urbanisme durable Plans de mobilité (SUMP) | 1 028 SUMP ont été adoptés par des villes, dont plus de la moitié dans des villes de plus de 100 000 habitants, et 122 SUMP sont en préparation |
| ENGAGEMENTS | VILLES PARTICIPANTES |
| Convention des maires | Près de 10 000 villes et autres collectivités locales se sont engagées jusqu'à présent à atteindre et à dépasser les objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie. Ils traduisent leur engagement en projets et en mesures en soumettant un plan d'action pour l'énergie durable et le climat (SECAP) dans les deux ans qui suivent la mise en œuvre de la directive. la décision du conseil local |
| Climat européen Pacte | Les autorités locales et les parties prenantes ont la possibilité de prendre des engagements en matière de la planète et mobiliser le soutien en faveur de l'action climatique. |
| Mobilité européenne Semaine | Plus de 11 000 villes se sont engagées en faveur de la mobilité urbaine durable à l'occasion de la Journée mondiale de la mobilité. au moins une fois depuis 2002. En 2020, le taux de participation s'est élevé à 2 945 villes et |
| | des villes de 53 pays. |
| Accord de Green City | Mouvement des maires européens engagés dans la gestion de l'environnement pour des villes plus propres et plus saines, 40 signataires depuis le lancement en octobre 2020. |
| Mouvement Living-in.eu | Lancé en 2019 avec la déclaration politique Join, Boost, Sustain signée par plus de 90 villes, régions et États membres de l'UE qui s'engagent à construire la... La voie européenne de la transformation numérique. |
| PRIX ET RÉSEAUX | VILLES PARTICIPANTES |
| Prix CIVITAS | Depuis 2004, CIVITAS a récompensé 53 villes européennes pour leur travail en matière de mobilité dans des catégories telles que les mesures audacieuses, l'innovation technique, la résilience, l'engagement des parties prenantes et des citoyens ou la participation du public. |
| Capitale européenne de la Prix de l'innovation | 6 villes iCapital gagnantes et 19 finalistes depuis 2014 |
| Vert européen Prix de la capitale | 13 villes ont remporté le prix depuis 2010, avec un réseau de lauréats et d'anciens élèves finalistes couvrant 31 villes |
| Feuille verte européenne Prix | 11 villes plus petites (moins de 100 000 habitants) ont remporté le prix depuis 2013, avec un réseau d'anciens élèves couvrant 17 villes |
| Mobilité européenne Prix de la semaine | 26 villes gagnantes depuis 2002. Pour le prix SUMP, 9 lauréats et 19 finalistes depuis la première édition. |
| Réseau européen de laboratoires vivants (ENOLL) | Réseau de "Living Labs" référencés qui fournit des installations de co-création, d'engagement des utilisateurs, de test et d'expérimentation depuis 2006 pour les domaines. y compris l'énergie et la mobilité. Plus de 150 membres actifs dans le monde. |
| Réseau urbain POLIS | Réseau de villes et de régions européennes travaillant ensemble pour développer des technologies et des politiques innovantes pour le transport local (qualité de l'air, e-mobilité, décarbonisation. Plus de 80 villes et régions de toute l'Europe. |

| | |
|--|--|
| Initiative "Énergie propre pour les îles de l'UE | Un guichet unique pour les communautés insulaires d'Europe en transition vers les énergies propres, offrant une mise en relation avec d'autres communautés insulaires, des experts techniques, une aide au développement de projets, du matériel pratique pour aider... faire avancer la transition. |
|--|--|

Quelle que soit la réussite et la popularité de ces actions, elles pourraient bénéficier d'un effort complémentaire pour se concentrer de manière holistique, à travers différents secteurs, sur les interventions et les politiques nécessaires à la mise en œuvre d'une action climatique à l'échelle de la ville. Deuxièmement, ces actions peuvent être plus efficaces dans le cadre d'un plan urbain global, individualisé et axé sur la demande pour atteindre la neutralité climatique. Enfin, la date butoir de 2030 donne un élan supplémentaire à ces actions et à l'orientation politique de la ville.

Nous présentons ci-dessous la manière dont la Mission Villes va construire des synergies et des actions complémentaires avec certaines de ces initiatives et leur contexte politique plus large.

Pacte climatique et plan d'action pour le climat :

La réalisation de l'objectif de la mission doit être un processus inspiré par et avec la pleine participation de citoyens informés ainsi que d'entreprises locales et d'autres acteurs économiques qui sont des partenaires clés d'une gouvernance locale efficace. Cela permettra d'établir un consensus sur le fait qu'une "transition juste" vers la neutralité climatique est nécessaire, possible et bénéfique, et que chacun a un rôle à jouer.

L'implication directe des citoyens dans le **Pacte européen pour le climat** en tant que moteurs du changement et ambassadeurs de la neutralité climatique aidera la Mission à rapprocher les citoyens de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des activités de la Mission, notamment par leur participation active à la création et à la mise en œuvre des CCC. Notre intention, ainsi que celle de la Mission sur l'adaptation au changement climatique, est de travailler en étroite collaboration avec le Pacte européen pour le climat, en particulier dans les premiers temps de la

pour encourager les villes et leurs citoyens à exprimer leur intérêt et à envisager de participer à la Mission des Villes. La CCC pourrait constituer un **engagement du Pacte climatique**. L'apprentissage et l'interconnexion via le **centre de connaissances** du Pacte climatique aideraient les initiatives à avoir un impact et une échelle plus importants, en diffusant ces connaissances et en facilitant l'échange d'approches réussies à travers l'Europe pour accélérer le changement et le renforcement des capacités des acteurs existants et nouveaux.

En mobilisant et en soutenant 100 villes en transition vers la neutralité climatique d'ici 2030, la mission "Villes" contribuera également aux objectifs de la nouvelle **stratégie de l'UE sur l'adaptation au changement climatique** et accélérera le déploiement et la mise à l'échelle de solutions portant à la fois sur l'adaptation et l'atténuation.

Action nécessaire : La Mission Villes travaillera en étroite collaboration avec le Pacte climatique, en particulier dans sa phase de lancement, afin de développer l'engagement des citoyens et leur "appropriation" de ce que la Mission tente de réaliser.

L'UE a une longue histoire d'engagement avec les villes et les régions de l'UE, dont la plus récente est la nouvelle **Charte de Leipzig**.⁸⁹ **l'Agenda urbain pour l'UE**⁹⁰ qui est un véhicule clé pour la mise en œuvre de la nouvelle Charte de Leipzig, et le **Pacte d'Amsterdam**.⁹¹ La Mission encourage un processus de co-création à plusieurs niveaux impliquant les villes et leurs citoyens, les États membres, la Commission européenne et toutes les parties prenantes, conformément à l'esprit de la nouvelle Charte de Leipzig et de son mécanisme opérationnel, l'Agenda urbain pour l'UE.

Politique de cohésion :

Grâce à sa forte approche axée sur les villes et à l'accent mis sur les solutions locales, la mission contribue aux objectifs de la nouvelle **politique de cohésion de l'UE**, et en particulier à l'objectif politique d'"une Europe plus verte, en transition vers une économie nette à zéro carbone et résiliente, en promouvant une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, l'économie circulaire, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la gestion des risques, et la mobilité urbaine durable". La politique de cohésion pourrait compléter les nouvelles solutions innovantes pour les villes qui seront élaborées par la mission "Villes", notamment par le biais de **stratégies intégrées de développement urbain** au titre de l'article 11 du règlement FEDER/FC (la partie "développement urbain durable") lorsque ces solutions sont alignées sur les stratégies soutenues par la politique de cohésion.

La mission contribue également au nouvel objectif politique d'"une Europe plus proche des citoyens en favorisant le développement durable et intégré de tous les types de territoires et d'initiatives locales", qui soutiendra des **stratégies d'investissement sur mesure au niveau territorial, dans les villes et les communautés locales**, afin de relever leurs divers défis et d'exploiter leur potentiel de développement.

En ce qui concerne les programmes de la politique de cohésion et le soutien au développement urbain durable, la plateforme de la mission cherchera à établir des connexions et des synergies avec la plateforme de partage des connaissances de l'Initiative urbaine européenne (IUE). L'EUI sera lancée dans le cadre du soutien de la politique de cohésion au développement urbain durable au cours de la période 2021-2027 (au titre du règlement FEDER/CF avec un budget de 450 millions d'euros). L'initiative vise à fournir un soutien cohérent aux villes en

⁸⁹ https://ec.europa.eu/regional_policy/en/information/publications/brochures/2020/new-leipzig-charter-the-pouvoir-transformateur-des-villes-pour-le-bien-commun. La nouvelle Charte de Leipzig est un document-cadre politique essentiel pour le développement urbain durable en Europe. La Charte souligne que les villes doivent établir des stratégies de développement urbain intégrées et durables et assurer leur mise en œuvre pour la

ville dans son ensemble, de ses zones fonctionnelles à ses quartiers. Les États membres ont accepté de mettre en œuvre la Charte dans leurs politiques urbaines nationales ou régionales.

⁹⁰ <https://futurium.ec.europa.eu/en/urban-agenda>

⁹¹ https://ec.europa.eu/futurium/en/system/files/ged/pact-of-amsterdam_en.pdf

soutenir l'innovation urbaine, le renforcement des capacités et des connaissances, les évaluations de l'impact territorial, l'élaboration des politiques et la communication. Des synergies pourraient être développées entre l'EUI et la Mission Villes à travers les axes de travail pertinents de l'EUI, par exemple, dans le contexte du partage et de la capitalisation des connaissances pour l'élaboration de politiques fondées sur des preuves.

Action nécessaire : Les services de la Commission élaboreront un mémorandum pour expliquer - par exemple aux autorités de gestion - le fonctionnement du processus de la mission "Villes" et la nature des engagements dans le cadre de la CCC, afin de faciliter l'accès des villes au financement et l'acceptation des investissements dans les différents instruments de financement.

Stratégie de mobilité urbaine :

Le déploiement d'une innovation réussie en matière de mobilité urbaine exige qu'une ville travaille avec plusieurs services, industries et autres parties prenantes : il peut s'agir d'amener les promoteurs immobiliers à la même table que le fournisseur de transports publics, ou de s'assurer que l'énergie qui alimente son système de transports publics provient de sources renouvelables. Mais surtout, la mobilité urbaine intelligente et durable est démontrée par la façon dont les gens se déplacent dans la ville, les niveaux d'encombrement, la pureté de l'air, le sentiment de sécurité des personnes qui se déplacent à pied ou à vélo, et le nombre de personnes qui utilisent les transports publics et en sont satisfaites. Il s'agit là des principaux **co-bénéfices des politiques visant à atteindre la neutralité climatique dans les villes**, dont beaucoup sont axées sur la réduction de notre dépendance à l'égard des voitures privées à carburant conventionnel dans les villes. D'autres mesures seront présentées au quatrième trimestre 2021 dans le nouveau cadre de la mobilité urbaine.

La mission permettra aux villes de rester à l'avant-garde de la transition vers une plus grande mobilité durable et d'atteindre l'objectif d'au moins 100 villes climatiquement neutres prévu dans la **stratégie de mobilité intelligente et durable (SSMS)**. En pratique, la mission contribuera à rendre la mobilité interurbaine et urbaine saine et durable, par exemple en doublant le trafic ferroviaire à grande vitesse et en développant des infrastructures cyclables supplémentaires au cours des dix prochaines années, en investissant dans des pistes cyclables sûres et en assurant la connectivité avec les zones rurales et suburbaines afin que les navetteurs disposent d'options de mobilité durable. La mission favorisera également le déploiement de systèmes de transport intégrés et intelligents, d'analyses de données avancées, de modélisation et de solutions de mobilité automatisées permettant d'atteindre les objectifs de la double transition au niveau local. Quelques exemples d'indicateurs pour mesurer ces actions :

- Intégration des modes de transport (par exemple, applications de billetterie, planificateurs d'itinéraires multimodaux, etc.) - https://ec.europa.eu/transport/themes/urban/urban_mobility/sumi_en
- Collecte de données sur les principaux indicateurs du transport urbain (par exemple, https://ec.europa.eu/transport/themes/urban/urban_mobility/sumi_en) et sur les plateformes de gestion de la mobilité.
- Suivi des déplacements et des flux de trafic à l'aide de l'analyse des données (IA/modélisation)
- Protocoles de partage des données, normalisation des ensembles de données et des API
- Déploiement et investissements dans des solutions de systèmes de transport intelligents pour la gestion intelligente des déplacements et du trafic (par exemple, feux de signalisation intelligents, capteurs, panneaux de signalisation dynamiques, solutions de stationnement

numériques, systèmes de reconnaissance automatique des plaques minéralogiques).

En outre, dans le cadre du SSMS, toutes les grandes et moyennes villes qui sont des nœuds urbains sur le réseau RTE-T place leurs propres **plans de mobilité urbaine durable d'ici 2030**. Ces plans doivent inclure de nouveaux objectifs, par exemple l'absence d'émissions et de décès sur les routes.

La mission peut également contribuer à l'écologisation du transport de marchandises ou à la mise en place de solutions de premier et dernier kilomètre comprenant des centres de mobilité multimodale, des parcs relais et des infrastructures sûres pour la marche et le vélo.

La tarification du carbone et la mise en place de meilleures mesures incitatives pour les utilisateurs - par exemple en adoptant un ensemble complet de mesures visant à assurer une tarification équitable et efficace pour tous les types de transport - peuvent également être envisagées.

La Commission travaille également à l'élaboration d'un "cadre communautaire commun pour la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports et de la logistique" au niveau des services de transport. Ce cadre établira un cadre méthodologique commun pour la mesure des émissions de CO₂ des opérations individuelles et fournira des outils aux parties prenantes du transport pour quantifier les émissions pour le transport routier, ferroviaire, maritime, aérien et le transport et la logistique de porte à porte.

Action nécessaire : Établir des liens entre la mission et le paquet "mobilité urbaine". Dans le cadre de la nouvelle initiative sur la mobilité urbaine, la Commission prévoit de proposer que chaque grande et moyenne ville qui est un nœud urbain sur le réseau RTE-T mette en place son propre plan de mobilité urbaine durable (SUMP) d'ici à 2030.

Vague de rénovation :

La Mission Villes contribuera aux objectifs de la Vague de rénovation visant à accroître l'**efficacité énergétique** du parc immobilier européen et à intensifier la **rénovation des bâtiments** en Europe. Il s'agira notamment d'appliquer les technologies intelligentes et les principes de circularité à la rénovation des bâtiments, réduisant ainsi les émissions de GES liées à la consommation et aux matériaux pour les bâtiments. La mission s'aligne également sur les politiques énergétiques telles que la **stratégie d'intégration des systèmes énergétiques** en aidant les citoyens à devenir des consommateurs d'énergie actifs, individuellement ou par le biais de communautés énergétiques locales, d'énergies renouvelables décentralisées et d'initiatives volontaires ascendantes allant de la Convention des maires aux villes et communautés intelligentes. Les villes participant à la mission sont bien placées pour tester les flux d'énergie intégrés et circulaires, les centrales électriques virtuelles, le parc immobilier intelligent et les services énergétiques numériques innovants promus par la stratégie.

La mission contribuera également à développer des modèles de gouvernance locale collaborative pour accélérer la transformation de l'environnement urbain. Elle encouragera la rénovation des espaces urbains en combinant la durabilité, l'accessibilité et l'esthétique d'une manière centrée sur l'homme, reflétant ainsi les valeurs et les principes promus par la **nouvelle initiative européenne Bauhaus** dans des transformations de qualité neutres sur le plan climatique.

Avec leur population dense, les villes sont les mieux placées pour mettre en œuvre des solutions de chauffage urbain, y compris le stockage de la chaleur et de l'énergie pour les bâtiments et les entreprises. Les villes contrôlent également leurs plans de développement territorial et peuvent influencer la localisation des entreprises pour soutenir la réutilisation de la chaleur et du froid résiduels en plaçant à proximité les sources de chaleur et de froid résiduels et leur demande.

Stratégies industrielles et numériques

- a) La nouvelle stratégie industrielle de l'UE est structurée autour de **14 écosystèmes industriels**.⁹² qui englobent tous les acteurs impliqués dans la réalisation d'un certain objectif socio-économique : de l'industrie à l'industrie.

⁹² Comme annoncé dans la stratégie industrielle de mars 2020, l'optique des écosystèmes offre une approche innovante de la politique industrielle, car elle permet une vision qui va au-delà d'une définition étroite de l'industrie et intègre pleinement l'importance systémique de tous les liens horizontaux et verticaux entre les acteurs économiques. L'approche écosystémique reconnaît l'importance des activités qui étaient trop souvent considérées comme accessoires à l'industrie, telles que l'approvisionnement en matières premières, la fourniture de services aux entreprises, l'accès à la distribution et au commerce de détail, etc.

des start-ups et des plus grandes entreprises, ou des activités de recherche, aux régulateurs, aux prestataires de services et aux fournisseurs. Chacun des 14 écosystèmes peut avoir des liens modérés à forts avec l'activité économique d'une ville. L'**écosystème de la proximité et de l'économie sociale** est particulièrement pertinent pour la mission "Villes", car il offre une vision de l'activité économique locale qui comprend une multitude de services et d'entreprises favorisant les chaînes de valeur locales et courtes qui relient la production et la consommation locales à travers des services conviviaux du "dernier kilomètre" (ou modèle de la "ville en 15 minutes"). L'écosystème de l'économie de proximité et de l'économie sociale, et en particulier les villes, en tant que centres de l'économie de proximité, de la production de connaissances, de l'engagement communautaire et de l'innovation, sont donc des éléments clés pour assurer un développement industriel innovant et socialement responsable, centré sur les personnes, et pour parvenir à une société économe en ressources, résiliente, à faible émission de carbone et socialement responsable.

Tout en poursuivant l'ambition de neutralité climatique, la mission "Villes" s'appuiera sur les outils de renforcement des capacités du défi des 100 villes intelligentes (Intelligent Cities Challenge - ICC) et en fera la promotion.⁹³ qui aide les villes à mener la transformation verte et numérique de leurs économies locales et à renforcer la résilience sociale, en tirant parti des promesses des technologies avancées et des modèles commerciaux innovants en partenariat avec les entreprises et les citoyens locaux. Ce sont notamment le Local Green Deals Blueprint, le Cities Guide for Reskilling, un recueil de bonnes pratiques dans les cinq priorités thématiques que sont l'économie verte, l'engagement citoyen, la localisation des chaînes d'approvisionnement et de la logistique et la transition verte et numérique dans le tourisme. La mission cherchera à établir des passerelles entre les CCC et les accords verts locaux.

Dans ce contexte, un appel du programme du marché unique (PMU) sur les "contrats verts locaux" (T3 2021, 2 millions d'euros) aidera les villes à co-concevoir et à co-crée des contrats verts locaux, afin de mettre en œuvre le contrat vert de l'UE et la transformation verte de l'industrie au niveau local. Il s'appuiera sur le plan d'action "Local Green Deals" et sur les meilleures pratiques des villes pionnières.

(b) La stratégie numérique de l'UE

La **stratégie numérique de l'UE** et la **décennie numérique de l'Europe ont défini** une vision de la transformation numérique fondée sur des valeurs, en tant que moyen de réaliser les objectifs de l'initiative européenne "Green Deal".

Le programme Digital Europe (DIGITAL) renforcera la capacité des villes à poursuivre leur transformation numérique et les dotera de moyens numériques pour tirer parti des données relatives à l'environnement et au climat, en créant un **espace de données sur les communautés climatiquement neutres et intelligentes, qui fait partie de l'espace de données européen Green Deal, dans le cadre de la stratégie de l'UE en matière de données.**⁹⁴ Elle préparera notamment les villes, quelle que soit leur maturité numérique, à mettre en place l'infrastructure numérique et la gouvernance nécessaires, afin qu'elles puissent bénéficier de la puissance des solutions basées sur l'intelligence artificielle, telles que les jumeaux numériques locaux, qui offrent des capacités de modélisation et de test de scénarios dans plusieurs domaines afin de faciliter la prise de décisions fondées sur des preuves pour l'optimisation des ressources et l'atténuation du changement climatique, et en tant qu'outil d'engagement des citoyens, les administrations locales et régionales auront accès à l'expertise technique pour soutenir le déploiement de solutions numériques du réseau des (EDIH) soutenu par DIGITAL.

réseaux. Les **14 écosystèmes industriels ont été** identifiés par les services de la Commission, sur la base de leur pertinence économique et technologique et pour leur contribution attendue à la décarbonisation, la numérisation et la résilience de l'économie de l'UE.

⁹³ <https://www.intelligentcitieschallenge.eu/about-intelligent-cities-challenge>

⁹⁴ Une stratégie européenne pour les données, COM (2020) 66

La mission "Villes" encourage les villes à s'engager dans le mouvement "Vivre dans l'UE", pour la mise à l'échelle de la transformation numérique sur la base de principes communs et en utilisant des normes ouvertes et des spécifications techniques.⁹⁵.

Grâce à la CCI, les villes et leurs acteurs locaux bénéficient d'une orientation stratégique individuelle et d'un soutien d'experts, ainsi que d'un accès à des services de conseil, à des réseaux de villes et à des outils de renforcement des capacités. La CCI se concentre sur cinq priorités thématiques : l'économie verte et les "**Green Deals**" locaux, la participation des citoyens et la numérisation de l'administration publique, l'amélioration des compétences et la requalification, les chaînes d'approvisionnement, la logistique et l'économie de la mobilité, et la transition verte et numérique dans le tourisme. La mission s'efforcera de jeter des ponts entre les CCC et les accords verts locaux. Le programme Digital Europe renforcera la capacité des villes à poursuivre leur transformation numérique et les dotera de facilitateurs numériques pour tirer profit des données relatives à l'environnement et au climat. Il préparera en particulier les villes, quelle que soit leur maturité numérique, à mettre en place l'infrastructure et la gouvernance numériques nécessaires, afin qu'elles puissent bénéficier de la puissance des jumeaux numériques locaux.

Action requise : avec la DG GROW et la DG CONNECT, finaliser le langage, y compris pour l'expression d'intérêt, sur les liens entre des initiatives telles que Vivre dans l'UE et le défi des villes intelligentes et, en particulier, rechercher des moyens de renforcer mutuellement les initiatives et de fournir de nouvelles possibilités de mise à l'échelle et de déploiement.

Coalition pour l'éducation au climat :

Bien que le changement climatique occupe la deuxième place parmi les priorités de l'UE dans l'Eurobaromètre de l'année dernière et que de nombreux jeunes pensent que les écoles doivent accorder plus d'attention au changement climatique, à l'environnement et aux comportements respectueux de l'environnement, le fossé entre les préoccupations et les actions reste une réalité préoccupante. Les écoles, les établissements de formation et les universités sont pour la plupart situés dans les villes. Ils joueront un rôle clé dans la transition verte en s'engageant auprès des élèves, des parents et de la communauté au sens large sur l'adaptation transformatrice nécessaire à une transition réussie.

La Mission Villes et la **Coalition pour l'éducation au climat**, une initiative phare de l'Espace européen de l'éducation, se renforceront mutuellement. La Coalition vise à devenir la principale contribution de la communauté éducative européenne au Pacte climatique et au Green Deal. Elle mobilisera l'expertise, l'engagement et les réseaux disponibles dans le domaine de l'éducation dans les États membres où les villes pourraient jouer un rôle actif, en soutenant et en partageant des solutions innovantes pour la transition vers la neutralité climatique, en impliquant les élèves et les communautés scolaires, notamment en ce qui concerne le développement des compétences et le changement de comportement.

Pollution zéro :

La mission Villes veillera à ce que les nombreuses synergies avec l'ambition de pollution zéro du contrat vert européen et du **plan d'action pour une pollution zéro** soient réalisées, tout en évitant les compromis potentiels. Par exemple, l'amélioration de l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelables non combustibles amélioreront la qualité de l'air, tandis que la pollution atmosphérique due à la combustion inefficace de la biomasse dans les anciens poêles domestiques

⁹⁵ <https://www.living-in.eu/declaration> grands principes : une approche centrée sur le citoyen ; une approche dirigée par la ville au niveau de l'UE ; la ville en tant qu'écosystème d'innovation ouvert et dirigé par les citoyens ; l'accès, l'utilisation, le partage et la gestion des données de manière éthique et socialement responsable ; les technologies en tant que facteurs clés ; des plateformes numériques interopérables basées sur des normes et des spécifications techniques ouvertes, des interfaces de programmation d'applications (API) et des modèles de données partagés.

et les chaudières peuvent et doivent être évités. Les transports urbains durables à faible émission de carbone contribueront à assainir davantage l'air et à réduire le bruit dans les villes.

L'**initiative Green City Accord** mobilise les maires européens engagés dans la sauvegarde de l'environnement naturel (qualité de vie, mise en œuvre des lois environnementales de l'UE au niveau local). Les villes Green City Accord s'engagent à intensifier leurs efforts dans les domaines de l'eau, de l'air, de la nature et de la biodiversité, de l'économie circulaire et des déchets ainsi que du bruit d'ici 2030. Une quarantaine de villes se sont déjà engagées dans cette initiative et 20 villes supplémentaires sont envisagées.

***Action nécessaire :** Établir des liens étroits entre l'initiative Green City Accord ainsi que le plan d'action "pollution zéro" et la Mission, y compris dans la co-création des CCC, afin de renforcer la couverture et l'impact de toutes les initiatives tout en évitant la duplication des efforts des villes participantes.*

Convention des maires :

Depuis 2008, la Convention européenne des maires a réuni une forte coalition de villes, grandes et petites, qui rassemble près de 10 000 villes et autres collectivités locales qui s'engagent volontairement à atteindre et dépasser les objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie. Afin de traduire leur engagement politique en projets et mesures, les signataires de la Convention soumettent, dans les deux ans suivant la décision du conseil local, un plan d'action pour l'énergie durable et le climat (SECAP). Ce plan comprend un inventaire des émissions de référence pour suivre les mesures d'atténuation. Il est suivi d'un rapport semestriel sur leur mise en œuvre.

Compte tenu de ce processus de longue date qui est déjà familier aux villes dans le cadre de la Convention des Maires, la Mission Villes alignera ses exigences en matière de définition de la base de référence et de rapport dans le cadre de la CCC sur le modèle SECAP utilisé par la Convention. Cette compatibilité en termes de modèle, d'indicateurs et de calendrier réduira la charge de travail des autorités locales en matière de rapports. Des synergies sont déjà mises en œuvre entre la Convention, le marché des villes intelligentes et le Pacte européen pour le climat dans le même but. Un lien plus étroit entre les SECAPs et les SUMP pourrait offrir des avantages supplémentaires aux villes. Le guide thématique SUMP sur l'[harmonisation de l'énergie et de la planification de la mobilité urbaine durable](#) fournit un guide étape par étape pour l'harmonisation des SECAPs avec les SUMP⁹⁶.

***Action nécessaire :** Les signataires de la Convention les plus ambitieux (en particulier ceux qui visent la neutralité climatique d'ici 2030) feront probablement partie des 100 villes qui rejoindront la Mission des villes, et nous finaliserons le langage sur la façon dont ils peuvent bénéficier au mieux des synergies avec le processus de la Mission. Les autres communautés signataires de la Convention profiteront de l'expérience de leurs pairs.*

Villes et communautés intelligentes | Marché des villes intelligentes :

Dans le cadre d'une synergie supplémentaire, la plateforme de la mission des villes tiendra compte de la place de marché des villes intelligentes, qui continuera à faciliter l'adoption par le marché, la mise à l'échelle et la reproduction des solutions dans tous les secteurs afin de soutenir efficacement la mission des villes, tout en établissant des liens avec de nombreuses autres initiatives au niveau de l'UE, telles que la Convention des maires, Living-in.eu, CIVITAS, etc.

Cela permettra de s'appuyer sur les atouts fournis par le Partenariat européen d'innovation pour les villes et communautés intelligentes (EIP-SCC) et sa communauté toujours très active de groupes d'action et d'initiatives dans le cadre de la MSC. Il permettra également de s'appuyer sur les projets

phares ultérieurs de l'EIP-SCC.

96

https://www.eltis.org/sites/default/files/harmonisation_of_energy_and_sustainable_urban_mobility_planning.pdf

et ses 18 projets phares, qui ont mobilisé 124 villes à travers l'Europe et ont suscité une vision de la manière dont l'Europe pourrait jouer un rôle de premier plan dans le domaine du développement urbain, à travers et en intégrant divers secteurs. Par exemple, le processus Explore-Shape-Deal sert à façonner et à faire correspondre des solutions/plans de projets avec des financements (nouveaux, répliqués et à plus grande échelle). Au début de l'année 2021, environ 600 millions d'euros ont été mis en correspondance avec l'intérêt du réseau d'investisseurs de la SCM. En outre, compte tenu de la nature hautement holistique et intégrée du contexte urbain dans lequel la SCM opère, il existe une grande opportunité pour la SCM de catalyser et de multiplier le travail d'autres initiatives, servant ainsi de plateforme unique de parties prenantes pour la Mission Villes, collaborant étroitement avec sa plateforme de Mission Guichet Unique, qui se concentre sur le financement.

Action nécessaire : Sur la base de la nature hautement holistique et intégrée du contexte urbain dans lequel la SCM opère à travers les secteurs, il existe une bonne opportunité pour la SCM de catalyser et de multiplier le travail d'autres initiatives, servant ainsi de plateforme unique de parties prenantes ascendantes en soutien direct de la Mission des Villes et de sa plateforme de Mission à guichet unique. Ceci, tout en exploitant pleinement les synergies entre le processus d'appariement Explore-Shape-Deal de la SCM et les activités de financement de la Mission Villes, ce qui permettra d'obtenir d'autres plans et solutions concrets pour la reproduction et la mise à l'échelle, un concept qui est déjà en plein essor avec les signataires de la Convention des Maires.

Programme Europe Créative :

Europe créative est le programme-cadre de l'Union européenne pour le soutien aux secteurs de la culture et de l'audiovisuel. Le règlement établissant le programme Europe créative 2021-2027 reconnaît l'importance de la lutte contre le changement climatique, conformément aux engagements de l'Union à mettre en œuvre l'accord de Paris et à atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies.

Sans préjudice de son caractère fondamental, l'Europe créative contribuera à l'intégration des **actions en faveur du climat** et à la réalisation de l'objectif global de 30 % des dépenses budgétaires de l'Union en faveur des objectifs climatiques. Conformément au "Green Deal" européen, qui constitue un modèle de croissance durable, les actions prévues par le règlement doivent respecter le principe "ne pas nuire". Conformément à la priorité de la durabilité/de l'écologisation, les projets financés dans le cadre de Creative Europe contribueront également à la mise en œuvre du **New European Bauhaus**, ce qui signifie que les futurs bénéficiaires de Creative Europe pourront inclure des activités en rapport avec le New European Bauhaus dans leur programme d'activités. Les autorités locales peuvent bénéficier d'un soutien dans le cadre du sous-programme Culture de l'Europe créative et peuvent figurer parmi les bénéficiaires des projets de coopération culturelle.

Capitales européennes de la culture :

Nées en 1985, les Capitales européennes de la culture sont devenues un laboratoire pour un investissement stratégique et durable dans la culture, poussant les villes et leurs régions environnantes à travers l'Europe à réfléchir de manière participative au rôle que la culture et l'Europe peuvent jouer dans leur développement global et dans la vie quotidienne de leurs citoyens. Le fait d'être une Capitale européenne de la culture est devenu le catalyseur d'un changement plus large dans la perception d'une ville - à la fois par ses propres résidents et par le monde extérieur, allant bien au-delà de la sphère culturelle et s'étendant aux dimensions sociales, éducatives, urbanistiques et même économiques et régionales. Les villes qui accueillent le titre saisissent souvent cette occasion pour accélérer la planification de la régénération urbaine, améliorer leur

potentiel créatif et innovant, développer des formes de tourisme nouvelles et plus durables, favoriser la cohésion sociale et territoriale à l'intérieur et à l'extérieur des limites de la ville ou renforcer le rôle des citoyens dans le développement de la ville ainsi que dans la conception et la réalisation des expressions culturelles.

Description étendue des programmes de l'UE ciblant les villes

| FINANCE MENT | | | | | |
|--|---|--|--|---|---|
| Programme | Impliqué | Type de soutien | Qui peut accéder | Conditions préalables | Montant |
| Connexion Europe Installation | INEA, DG MOVE, DG ENER, DG CNECT | Subventions pour travaux | Villes et autres | Identifié comme Projet de Common Intérêt (PCI). Pour les appels CEF s'adressant à Nœuds urbains (tel que défini dans L'article 30 de la le RTE-T réglementation). | Le cofinancement varie selon le appel et secteur de 15 à 60 %. pour le projet études de faisabilité. Pour le RTE-T de 20 à 50% pour les travaux en général enveloppe / jusqu'à 85% sous enveloppe de cohésion |
| VIE | DG ENV, DG CLIMA, DG ENER, CINEA, BEI, PCN | Aide à la préparation les candidats à projets intégrés + Subventions de fonctionnement des ONG faciliter le dialogue au sein des parties prenantes et d'autres services. | Villes, autres | | Standard projets : 500k à 1,5 M EUR Intégré projets : 8 à 15 M. Cofinancement 60%-75%. Autres Subventions d'action : 500k - 2 M EUR. Cofinancement 95 |
| Urbain Innovant Actions (UIA) (2014-2020) | UIA Confié à Entité et Secrétariat, DG REGIO | Projets et pilotes capitalisation, la sensibilisation, les parties prenantes participation | Villes et autres (ville du demandeur >50k habitants) | | Projet EUR 1-5 M. Jusqu'à 80 % de les coûts du projet. |
| Européen Urbain Initiative (EUI) (2021-2027) | Future EUI Confié à Entité et Secrétariat, DG REGIO | Projets et pilotes sur l'innovation urbaine, capacité et le développement des connaissances, impact territorial évaluations, politique développement et communication ; complémentarités | Villes et autres (ville du demandeur >50k habitants pour projets sur urbain l'innovation) ; pour d'autres activités villes | Anciennement urbain Innovant Appels d'actions pour les propositions continuera en vertu de la EUI-Innovant Actions | À définir par le lancement de la initiative en 2022 |

| | | avec URBACT | de toutes tailles | | |
|--------|--|--|--|--|---|
| URBACT | URBACT III Gestion de Autorité et Secrétariat, DG REGIO | Projets et pilotes sur l'élaboration des politiques (tous phases) capacité construction, sensibilisation l'augmentation, les parties prenantes participation | Villes, toutes local municipal entité (même agrégées) avec politico- administratif compétence. | Partenariat composition en fonction de la phase de application | Entre 50% et 85% du projet coûts selon sur le développement de la région |

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| Facilité "Connecter l'Europe | INEA, DG MOVE, DG ENER | Subventions CEF pour les études | Villes et autres | Pour les appels du CEF concernant les nœuds urbains (tels que définis dans l'article 30 du RTE-T) règlement) | Pour les RTE-T, jusqu'à 50 % pour les études et jusqu'à 85 % pour l'enveloppe de cohésion. |
| Fonds européens structurels et d'investissement | DG REGIO, en particulier le FC et le FEDER (Gestion Autorités) | | Villes et autres | Fixé dans l'appel | Fixé au cas par cas |
| Fonds européen maritime, halieutique et aquacole | DG MARE | Appels pertinents pour les villes côtières et l'économie bleue | Entités publiques (y compris les villes), entités privées, organisations internationales | Fixé dans l'appel | Fixé au cas par cas |
| Programme Digital Europe | CNECT | Appels pertinents pour la numérisation des villes : déploiement de plateformes de données locales, jumeaux numériques locaux, données espace pour des communautés climatiquement neutres | | Appels à propositions | |

| SOUTIEN AU FINANCEMENT | | | | | | | |
|--------------------------------------|---------------|---|------------------|--|--|-------------|---------------------------------|
| Programme | Impliqué | Soutien | Qui peut accéder | Conditions préalables | Montant | Temps cadre | Reporting |
| Facilité pour les villes européennes | DG ENER CINEA | l'élaboration d'un concept d'investissement pour le développement durable. les projets énergétiques | Villes | SECAP ou plan d'action local similaire en matière d'énergie et de climat | Somme forfaitaire de 60k€ pour toute taille d'investissement | 12 mois | Concepts d'investissement final |
| Européen | BEI, DG | Embauche de | Villes et | Programme | Jusqu'à 90 % des | 2-4 | Tirer parti de |

| | | | | | | | |
|--|-----------------------------|---|---|--|---|---------------|---|
| Local Énergie Assistance (ELENA) | ENER, DG MOVE | des experts / Préparé sur de bancable projets/ technique assistance e | alia | au-dessus de 30 EUR M | technique assistance/pr ojet développeme nt coûts. | années | Investisseur s t de 20 facteur pour durable e énergie projets, 10 facteurs pour résidentiel bâtiments et urbain transport. |
| Assistant commun pour le soutien des projets dans les régions européen nes (JASPERS) | BEI, DG REGIO | Conseils pour une meilleure préparati on des projets pour le FSIE projets | Villes et autres | | | | |
| VIE (Énergie) | DG ENER CINEA | PDA pour les pipelines de projets d'énergie durable | Villes, autorité s publique s, autres | Pour des investissem ents d'environ 7,5 à 50 millions d'euros. | Autres subventions d'action : Cofinancem ent à 95%. | 2-5 années | Facteur de levier de 20 pour les projets d'énergie durable. LF 10 pour les projets de bâtiments résidentiel s |
| Mécanism e de financeme nt du capital naturel - Assistance technique | EIB, DG ENV, DG CLIMA | Assistanc e techniqu e pour accéder au mécanis me de financem ent du capital naturel | Villes et autres | Priorité : écosystèmes, impacts du changement climatique, viabilité financière, contribution à LIFE, respect de la BEI. critères. | Jusqu'à 1 million d'euros par projet | | |

| | | | | | | | |
|---|--|---|---|--|---|------------|---|
| Smart Cities Marketplace (fusion de l'EIP-SCC) Marketplace et villes intelligentes Système d'information) | Contrat de service coordonné par la DG ENER (en anglais) collaboration avec les DGs MOVE et CNECT) | Dans le cadre de réunions de forme et d'affaires pour conclure des affaires pour le financement de projets concrets | Villes, entreprises, communauté financière, chercheurs. | Aucun | variable, en fonction de l'opération préparée/clochée pendant le processus de mise en relation. | variable | rendre compte des résultats du processus d'appariement sous forme de chiffres agrégés d |
| URBIS | BEI, DG REGIO | Assistance technique et conseils sur l'accès aux EFSI | Villes et autres | Objectifs de l'Agenda urbain, conseils pour un programme d'investissement urbain intégré : court/moyen terme, les investissements sont typiquement > 20 MILLIONS D'EUROS | | 3-5 années | |
| 100 Le défi des villes intelligentes | DG GROW | Conseils stratégiques personnalisés aux villes pour élaborer des visions et des stratégies ; outils de renforcement des capacités , plans directeurs, meilleures pratiques , guides, mécanismes d'exame | Villes, y compris leurs acteurs locaux et la société civile | Être une ville participante au défi des villes intelligentes | EUR 7,5 - 15 M (SMP) avec un potentiel de renouvellement | 2-5 années | DG GROW |

| | | | | | | | |
|--|------------|--|--|---|---|--|------------|
| | | n par les pairs, indicateurs clés de performance pour le suivi des progrès. | | | | | |
| Initiative en faveur du logement abordable | GROW, ENER | Soutien aux partenariats industriels locaux, impliquant les villes, pour rénover les quartiers de logements sociaux et abordables selon une approche holistique. | Les PME, les villes, les fournisseurs de logements sociaux | Partenariat intersectoriel au niveau de l'UE mis en place par le biais d'un appel à propositions. | 1,2 M EUR (SMP)+ 10 millions d'euros d'Horizon Europe pour des démonstrations de phares | | GROW, ENER |

| | | | | | | | |
|---|--|---|------------------|--|--|--|--|
| Fonds européen pour l'efficacité énergétique - Assistance technique | | Assistance technique pour accéder au Fonds européen pour l'efficacité énergétique | Villes et autres | Sociétés de présélection pour la réalisation des travaux de mise en œuvre du programme d'investissement. Appel d'offres dans les 2 ans du financement. | | Candidature ouverte, premier arrivé, premier servi. Contrat rapide (> 2 mois entre la demande et le début du contrat). signature. 2 ans soutien. | Si le plan énergétique n'est pas sélectionné par le FEEL, l'assistance technique n'est pas remboursée. |
| | | | | | | | |

| FINANCEMENT | | | | | | |
|---|--|--|------------------|--|--|--|
| Programme | Impliqué | Soutien | Qui peut accéder | Conditions préalables | Montant | Cadre temporel |
| Connexion Europe Installation - Mélanger Installation | DG MOVE, INEA, BEI, BERD, National Promotionnel Banques (BG, FR, HU, PL, SI, ES, IT et discussions avec BE ; DE ; NL ; SE à partir de avril 2020) | Subvention CEF | Villes et alia | En accord avec Politique RTE-T et CEF Règlement, Subvention conditionnel à tirer parti de dette (min. EUR 5M), se concentrer sur mobilité verte (et ERTMS). | Minimum montant de la subvention d'un million d'euros. Co-entreprise taux de financement de 10 à 20 %. pour le vert actifs mobiles et soutenant l'infrastructure. | Coupure dates tous les 3 mois, le prochain dans mi-mai 2020 et puis jusqu'à Février 2021 ou jusqu'à épuisement de la budget. |
| Connexion Europe Installation - Dette Instrument | DG MOVE, ENER, CNECT, BEI. CLIMA pour NER300 fonds | Dette de la BEI / Quasi-équité produits. Comprend Futur Mobilité | Villes et alia | En accord avec Trans-Européen réseau (TEN) politiques. | Opération de la BEI montant, généralement plus élevé plus de 10 millions d'euros | Approbatio n de opérations sous CEF-DI jusqu'à fin 2022. |

| | | | | | | |
|---|--|--|--|--|---|---|
| | | produit pour risque élevé | | | | InvestEU pour prendre en prochain FFM. |
| | | déploiement de l'innovation | | | | |
| | | vert mobilité | | | | |
| Européen Fonds pour Stratégique Investissement (EFSI) | CE, BEI | Prêts pour les projets, prêts pour la R&I projets, l'équité, le risque partage. | Villes et alia | Diligence raisonnable | Prêts (jusqu'à 50% du projet coût, démarrage à 25 millions d'euros). Direct investissement les prêts pour les grands urbain investissement projets (>EUR 100 M). | A long terme. Pour les plus petits investissem ent s (<50 euros) M) 3-5 années retourner plan. |
| Européen Structurelle et Investissement Fonds, en particulier CF/ERDF | Gestion de autorités, DG REGIO | Possibilité de fonds FI de structurelle fonds | Villes et alia | Projet en cours avec opérationnel programme de région/ares. | Cofinancement fixé au cas par cas cas | |
| Vert Économie Transition : Ville verte Plan d'action | BERD | Variété de instruments : les lignes de crédit, prêts, fonds propres. | Villes (principale ment l'UE 13 pays et non | >100k habitants, identification supplémentaire financière | variable | Variable, typiquemen t 10 années cibles |
| | | | UE) | les sources, le tutorat/la formation des nouveaux parties prenantes | | |
| Invest EU | CE, BEI | | | | | |

| | | | | | | |
|---|-----------------------|---|---|---|--|-----------|
| Fonds de transition juste (2021-2027) | REGIO | Fournit principalement des subventions | Les territoires les plus touchés par la transition climatique | Conformément aux plans territoriaux de transition équitable ; accent mis sur la diversification économique ainsi que sur la requalification et l'inclusion active des travailleurs et des consommateurs. demandeurs d'emploi | Cofinancement fixé selon la catégorie de la région dans laquelle les projets sont situés | |
| Prêts aux municipalités | BEI | Grand projet-prêts spécifiques et prêts à composantes multiples | Villes et autres | Coûts d'investissement du projet > 25 millions d'euros. Solide sur le plan économique, technique et environnemental. Les conditions de financement dépendent des garanties offertes par des tiers (c'est-à-dire les banques). | Grands projets : jusqu'à 50% du coût total (promoteurs publics et privés), en moyenne 33%. Prêts les plus souples disponibles pour les villes. | 3 à 5 ans |
| Mécanisme de financement du capital naturel | EIB, DG ENV, DG CLIMA | financement direct et/ou intermédiaire d'emprunts et fonds d'investissement en actions selon les types de projets et les conditions | Villes et autres | L'accent est mis sur : les écosystèmes, les impacts du changement climatique, la viabilité financière, la contribution à LIFE, le respect des critères de la BEI. | Mécanisme de financement : prêts et fonds propres 2-15 M EUR. Financement par emprunt : jusqu'à 75 % du coût total du projet. Fonds propres : jusqu'à 33%. | |

| | | | | | | |
|---|--|---|--|---|---|----------|
| Smart Cities Marketplace (fusion de l'EIP-SCC Marketplace et Smart Cities Information System) | Contrat de service coordonné par la DG ENER (avec MOVE et CNECT) | Dans le cadre de réunions de type "shape and deal" visant à conclure des accords pour le financement de projets concrets. | Villes, entreprises financement de la communauté, chercheurs | Aucun | variable, en fonction de la transaction préparée/closed pendant le processus de mise en relation. | variable |
| Plateforme Blue Invest dans le cadre du Fonds européen pour la mer, la pêche et l'aquaculture | DG MARE | Subventions | PME | des PME prêtes à commercialiser et à investir, avec des produits, des technologies et des services innovants. pour l'économie bleue | Appel BlueInvest 2020 : 20 M EUR | |
| Fonds européen pour l'efficacité énergétique | BEI, CE, Cassa Depositi e Prestiti, Deutsche Bank | la dette senior et junior, les instruments mezzanine, les garanties et les fonds propres, ainsi que les structures de crédit-bail et les prêts de renonciation. | Villes et autres | Les investissements doivent permettre de réaliser au moins 20% d'économies d'énergie primaire pour les projets d'EE. Les investissements dans le secteur des transports viseront également une réduction de 20% des émissions de CO2. Taille du projet : 5-25 M EUR | | |

Un aperçu complet des activités et initiatives de l'UE en matière de R&I ciblant les villes est disponible sur le site <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/9fb7a8ce-aefa-11e7-837e-01aa75ed71a1>.